

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 22 (1937)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Le 34^{me} Congrès Raiffeiseniste suisse

23 / 24 mai 1937

à Lucerne



Près de 800 délégués des Caisses Raiffeisen de la Suisse entière se sont réunis au Palais des congrès, à Lucerne, pour prendre connaissance des résultats du dernier exercice, pour délibérer des affaires de l'Union et proclamer leur fidélité indéfectible à l'idéal de Raiffeisen.

On voit ici l'assemblée générale pendant que M. le directeur Stadelmann présente son rapport sur l'activité de la Caisse Centrale

La soirée de réception

De nouveau Lucerne ! Des souvenirs du congrès de Lucerne de 1925 — auquel nous assistions pour la première fois — nous reviennent à la mémoire. Nous revoyons l'assemblée d'il y a 12 ans à laquelle assistaient 300 délégués. Nous revoyons le curé Traber, notre vénéré pionnier, s'adresser avec émotion aux raiffeisenistes après 13 ans d'absence et les exhorter à conserver toujours jalousement les principes fondamentaux de Raiffeisen. Dès lors le raiffeisenisme a fait du progrès en Suisse. De 375 le nombre des Caisses est passé à 635 et la somme des bilans s'est élevée de 150 millions à 370 millions de francs. Plus de 800 délégués venant des quatre coins de la Suisse seront cette fois-ci à Lucerne pour affirmer leur fidélité à l'idéal raiffeiseniste et leur volonté de continuer à tendre tous leurs efforts pour l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale de nos campagnes. Si le mouvement Raiffeisen a pris de l'ampleur, par contre son esprit n'a pas changé. La cohésion, le goût de l'effort, la simplicité forte, l'enthousiasme sont restés en particulier les mêmes qu'autrefois.

Dès les premières heures du dimanche après midi, pendant que les organes de l'Union tiennent séance à l'Hôtel Monopole, les premiers délégués arrivent déjà. Lucerne, la ville des lumières, le lac et les montagnes se sont parés de leurs plus beaux atours et sourient aux raiffeisenistes. Aussi nombreux sont ceux qui se laissent séduire et profitent de cette radieuse après-midi de printemps pour faire, hors programme, une excursion sur le lac, pour aller contempler les sites historiques du Rütli et même pour faire une croisière jusqu'à Flüelen...

Peu après 8 heures, pendant que la ville commence à s'illuminer en l'honneur des raiffeisenistes, plus de 500 délégués se pressent dans la grande salle du Palais des arts et des expositions qui a déjà abrité tant de congrès et de manifestations nationales et internationales de toutes sortes. Sur les tables des petits drapeaux cantonaux indiquent les différentes délégations qui sont venues de tous les coins du pays, de 22 cantons différents.

La Suisse romande est particulièrement bien représentée. Les vaudois sont au nombre de 80, dont plusieurs dames. Il y a 60 valaisans, fribourgeois et jurassiens, 6 genevois, et Neuchâtel — le benjamin des cantons raiffeisenistes, — est aussi représenté. La Suisse romanche qui a été à l'honneur l'an dernier

à Coire n'a pas voulu également faire défaut cette année. Les délégués sont heureux de se revoir, de renouveler ou de faire connaissance. Rapidement naît l'animation et cette ambiance de cordialité et de cohésion qui est le propre de toutes les manifestations raiffeisenistes grandes et petites. Bienfaisante et tonique aussi est la bonne humeur, la joie, la sérénité qui se lit sur les visages. Le raiffeisenisme est souriant et aimable.

On pourrait croire qu'il y a une compétition ouverte entre les villes suisses dans lesquelles nous tenons nos congrès pour déterminer celle qui offrira la plus belle réception aux raiffeisenistes et leur rendra la soirée la plus agréable. Il semble que chaque année un nouveau record doit être battu ! Comme ses devancières, Lucerne a fait admirablement les choses. A côté des productions d'un excellent orchestre, l'assemblée goûtera bientôt les chants d'un chœur d'hommes stylé et puissant, quelques charmants airs du folklore par un chœur de jeunes garçons aux voix claires et gaies, et les chants et les rondes d'un groupe de jeunes filles dans le beau costume de l'Entlebuch. Très applaudies et bissées seront aussi les productions d'un groupe de jodleurs en costumes d'armaillis de la Suisse centrale.

Entre les diverses productions, quelques discours seront prononcés. C'est tout d'abord **M. Liner**, président de l'Union, qui ouvre la partie officielle en souhaitant une cordiale bienvenue aux invités et à toute l'assistance.

Si nous sommes venus cette année à Lucerne, ce n'est pas seulement à cause des beautés naturelles dont elle s'enorgueillit c'est surtout parce que nous avons tenu à venir prouver notre sympathie aux vaillants raiffeisenistes de Lucerne et des petits cantons et les féliciter de l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Lucerne est le berceau de notre Union. C'est ici à Lucerne qu'a été décidée, le 12 juin 1902, sous l'égide de notre pionnier Traber et avec la collaboration de son ami, l'avocat lucernois Beck, la fondation de notre organisation nationale.

Les débuts du raiffeisenisme à Lucerne et en Suisse centrale furent laborieux. « Nous avons nos banques cantonales et nos banques locales, nous n'avons pas besoin de Caisses Raiffeisen » disait-on. Mais grâce au courage et à l'activité propagandiste débordante de **M. le Dr Stadelmann**, président actuel du Conseil de surveillance de l'Union suisse, et malgré l'opposition acharnée des milieux bancaires l'idée Raiffeisen germa petit à petit, même dans les terrains les plus ingrats. Aujourd'hui la Fédération de la Suisse centrale compte 50 Caisses dont 24 dans le seul canton de Lucerne. **M. le juge cantonal Stadelmann** a bien mérité de la cause raiffeiseniste et **M. Liner** est heureux de pouvoir aujourd'hui dans son canton mé-

me lui témoigner la vive reconnaissance de l'Union et de toute la communauté raiffeiseniste suisse.

M. Liner porte son toast à la ville de Lucerne et à la Suisse centrale, à sa population laborieuse et économe qui a un sens si élevé de solidarité, d'entraide et de patriotisme et il souhaite que le congrès donnera une impulsion nouvelle au développement de la cause Raiffeisen en Suisse centrale.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, s'est adressé ensuite spécialement aux romands, ces chers et fidèles habitués de nos congrès.

Depuis 20 ans que j'ai l'honneur de servir la cause raiffeiseniste j'ai pu me rendre compte combien est précieuse la collaboration de nos confédérés romands. Un élément de la force agissante du raiffeisenisme suisse réside dans le fait qu'il embrasse tous les cantons et qu'il unit sous le même drapeau, par les liens que créent l'amour du prochain et la fraternité, des gens de condition sociale, de langue, de religion et d'opinion politique différentes. **M. Heuberger** remercie les raiffeisenistes romands d'être venus nombreux à Lucerne manifester ainsi leur attachement à notre grande famille nationale. Il les félicite des résultats obtenus par leurs Caisses en 1936. Il rappelle qu'il y a 30 ans que le mouvement a pris naissance en terre romande. Il glorifie l'œuvre des pionniers de la première heure, **M. le pasteur RoCHAT** dans le canton de Vaud et **M. le colonel Repond** à Fribourg. Pour réaliser l'œuvre raiffeiseniste il faut des hommes courageux, zélés et persévérants. De ces hommes de cœur et de dévouement la Suisse romande en produit en abondance. Il y a les vaudois **RoCHAT** et **Golay**, les fribourgeois **Repond** et **Raemy**, le valaisan **Puippe**, le genevois **abbé Bianchi**, les jurassiens **abbé Montavon** et **Membrez**, le neuchâtelois **Urfer**. Leurs noms ne figurent pas sur la liste des grands politiques, mais en introduisant les Caisses Raiffeisen, en les soutenant, en encourageant la population à s'en servir, ces hommes ont rendu d'énormes services à nos campagnes. Ils ont avant tout éveillé ce sens précieux de l'effort personnel et élevé un barrage à l'étatisme dangereux que la Suisse romande repousse avec une énergie remarquable.

Si le mouvement Raiffeisen des cantons de Vaud, Fribourg, Valais et Berne est déjà de date plus ou moins ancienne, **M. Heuberger** constate que deux cantons, qui n'avaient fait d'abord que de timides débuts, sont en train de rattraper le temps perdu. C'est d'abord Genève, où le mouvement bénéficie de l'appui particulier du Gouvernement. *Le moment approche, remarque M. Heuberger, où la communauté raiffeiseniste se devra d'aller témoigner de façon spéciale sa sympathie et sa reconnaissance aux raiffeisenistes genevois.* Et comme dernier canton, Neuchâtel considère qu'il n'est pas trop tard pour bien faire ; grâce à l'activité propagandiste de **M. Urfer** et de **M. Wey**, ingénieur cantonal, plusieurs fondations sont intervenues ces derniers temps et aujourd'hui encore 2 Caisses neuchâteloises ont été admises dans l'Union. Deux Fédérations romandes ont pu commémorer dernièrement le 25^{me} anniversaire de leur fondation. Les

Raiffeisenistes de la Suisse entière se joignent aux témoignages de reconnaissance bien mérités qui ont été adressés à ces occasions aux vigilants chefs M. Golay président de la Fédération vaudoise et M. Puipe président de celle du Valais romand.

M. Heuberger porte son toast à la Suisse romande qui a largement contribué aux succès du raiffeisenisme suisse.

La Fédération de la Suisse centrale, par l'organe de son président M. Büchli, a salué également les raiffeisenistes.

En tenant leur congrès à Lucerne les organes de l'Union ont fait un grand honneur à la Suisse centrale. Ce témoignage de sympathie sera un encouragement pour les raiffeisenistes de Lucerne et des petits cantons à continuer à travailler inlassablement pour le triomphe de la cause. M. Büchli a des mots particulièrement aimables pour la Suisse romande dont il exhorte le patriotisme et le courage civique. Il porte son toast aux succès constants du raiffeisenisme, œuvre de régénération économique et sociale.

M. le Dr Amberg, municipal, a apporté le salut des autorités et de la population de la ville de Lucerne.

Lucerne est fréquemment choisie comme lieu de congrès. Mais c'est pour elle un honneur et une joie toute particulière d'offrir ce soir l'hospitalité à une organisation poursuivant une œuvre d'utilité publique au plus haut degré. Le raiffeisenisme est foncièrement patriotique. Or la Suisse centrale au passé glorieux et où subsiste les plus sûres traditions helvétiques est un cadre qui convient particulièrement bien à ses manifestations. M. Amberg lève son verre à la prospérité de l'œuvre raiffeiseniste et il souhaite que les délégués emportent le plus agréable souvenir des heures qu'ils passeront à Lucerne.

A pris encore la parole M. Stadelmann, président de l'Union lucernoise des paysans qui a fait ressortir l'importance du rôle des sociétés coopératives agricoles en général et des coopératives d'épargne et de crédit en particulier.

M. Manser, qui comme représentant du gouvernement appenzellois avait salué les raiffeisenistes lors de leur excursion à Appenzell à l'occasion du congrès de St-Gall, et qui est devenu dès lors un raiffeiseniste convaincu et un pionnier de la cause dans son canton, a prononcé quelques paroles pleine d'humour et d'à-propos.

Parlant en romanche, M. Vinzenz, président de Truns a rappelé le souvenir du congrès de l'an dernier dans les Grisons et a exprimé la reconnaissance des cinq Caisses de la Suisse romanche pour l'Union centrale, organisation « suisse » au sens le plus complet du terme.

Enfin, dans une brillante improvisation, M. A. Puipe, président de la Fédération du Bas-Valais a fait entendre la voix de la Suisse romande.

En termes vibrants, M. Puipe a remercié les orateurs des paroles aimables qu'ils ont eues pour les romands et exprimé la joie de ces derniers de sentir l'œuvre Raiffeisen en bonne voie de se poursuivre et toutes les volontés converger pour la soutenir.

M. Puipe souligne les mérites de la solidarité et de l'entraide et porte son toast au raiffeisenisme, mouvement de restauration nationale et chrétienne, de construction économique et sociale.

La

34^{me} assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Le lendemain matin, un soleil plus radieux que jamais nous fait signe de nous lever. Quand nous tirons le rideau, le Righi et le Pilate nous sourient dans toute leur splendeur pendant qu'au premier plan le lac clapote gentiment et scintille de mille feux sous les premiers rayons du jour. Les délégués sont tous très matineux. Ils profitent de ces premières heures pour se promener sur les quais et excursionner en ville.

Mais l'heure du travail approche. Des flots de délégués sont arrivés encore par les premiers trains du matin. A 9 $\frac{1}{4}$ h., tout le monde a pris place dans la grande salle du Palais des congrès. Sur les gradins, très agréablement fleuris d'hortensias et drapés d'un immense drapeau fédéral, le président de l'Union a pris place assisté des différents rapporteurs. Aux premiers bancs se trouvent les autres membres des Conseils, de nombreux invités et les représentants de la presse. La liste de présence indique que 309 Caisses sont représentées par 783 délégués venus de 21 cantons. Des lettres et des télégrammes de félicitation reposent sur le bureau, adressés par des organisations sœurs de l'étranger et plusieurs personnalités du pays.

L'orgue joue. Toute la salle prend un air de grande solennité. Une charmante lucernoise en costume de l'Entlebuch présente à divers membres des Conseils qui seront à l'honneur aujourd'hui de magnifiques bouquets de fleurs. Puis la sonnette présidentielle retentit et M. Joseph Liner, président de l'Union ouvre les débats en prononçant l'allocution suivante que M. Auguste Golay membre du Comité central présente ensuite immédiatement en français.

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités et Messieurs les délégués,

Le beau choral que nous venons d'entendre : « Grand Dieu, nous Te louons » forme une ouverture particulièrement heureuse

Tous ces discours, intercalés adroitement entre les productions des différentes sociétés, furent généreusement applaudis et la soirée se termina par l'hommage habituel à la Patrie, l'hymne national chanté debout par l'assistance, avec accompagnement de l'orgue. Cet acte patriotique fut l'apothéose de la soirée. !

* * *

à notre 34^{me} assemblée générale. Ne sommes-nous pas venus ici exprimer notre reconnaissance pour les bénédictions dont l'œuvre raiffeiseniste a été l'objet durant plus d'un tiers de siècle ?

Il y a 35 ans en effet cette année que, sur l'initiative de notre inoubliable pionnier, le vénérable Curé Traber, 22 représentants de 15 Caisses Raiffeisen, réunis ici, à Lucerne, prirent la décision de s'unir en une Fédération suisse. Après avoir délibéré pendant trois heures, ces délégués se séparèrent, dit le procès-verbal, avec le sentiment d'avoir accompli une bonne action, une œuvre bénie et dont les conséquences seraient heureuses pour l'avenir. Leur pressentiment s'est réalisé d'une manière admirable : ce petit groupe résolu et bien déterminé est devenu la communauté raiffeiseniste suisse comptant aujourd'hui plus de 630 Caisses avec 58.000 sociétaires. L'idée s'est répandue d'abord lentement, puis plus rapidement par la suite et enfin maintenant que Zoug, resté jusqu'à cette année en dehors du mouvement, en est devenu le 22^{me} et dernier canton depuis qu'il s'y est fondé une Caisse il y a quelques semaines seulement, l'idée s'est implantée sur toute l'étendue du territoire suisse.

Solidement unies en une Fédération fondée sur le roc, les Caisses Raiffeisen suisses sont devenues un facteur important de la vie économique, un bastion des classes moyennes de la campagne. Quoique nos organisations n'aient eu d'autre but que de contribuer, d'une manière des plus honorables et par le moyen de l'aide personnelle, au progrès économique et moral des paysans et artisans, elles eurent à lutter contre d'énormes difficultés. Après 35 ans d'efforts et après avoir surmonté une crise économique intense durant 7 années, nos Caisses sont là debout plus fortes et plus solides que jamais. La Caisse centrale, ce joyau de notre mouvement, qui constitue un établissement autonome, complètement indépendant des banques depuis un quart de siècle, est aussi là devant nous en plein développement comme un bel arbre solidement enraciné.

Ces institutions florissantes, édifiées par leurs propres forces, sont le résultat d'un magnifique travail en commun, d'un sentiment de solidarité et d'amour fraternel et d'un esprit de dévouement et de sacrifice vraiment admirables. Fidèle au mot d'ordre de Raiffeisen et du Curé Traber, le mouvement raiffeiseniste suisse est demeuré une organisation économique neutre et reposant sur les principes fondamentaux du

christianisme. Par dessus les distinctions confessionnelles, politiques ou linguistiques, de loyaux et francs Confédérés, artisans et agriculteurs, se tendent une main fraternelle pour travailler ensemble, en bonne harmonie, à une œuvre constructive.

Si notre mouvement a pu ainsi se promouvoir toujours en avant, durant bientôt 40 ans, sans jamais reculer, cela prouve qu'il est non seulement fondé sur de solides principes, mais aussi qu'il a été particulièrement béni de Dieu. A Lui, au Tout-Puissant, va donc en premier lieu notre gratitude la plus vive et la plus profonde !

Mais en ce jour de joie et d'honneur, nous devons exprimer aussi notre reconnaissance à tous les collaborateurs qui ont contribué à édifier une œuvre qui est comme une étoile brillante dont la lumière resplendit à notre époque matérialiste et qui témoigne éloquentement de l'esprit d'entraide et de solidarité du peuple suisse.

De puissantes forces économiques et morales sont éveillées et déployées par les Caisses Raiffeisen ; elles opposent une digue bienfaisante au fatalisme et à la malsaine politique de l'étatisme, ainsi qu'au fâcheux courant qui entraîne toujours plus d'individus à s'attacher à la crèche de l'Etat.

La preuve a été faite de ce que l'économie financière et l'éthique ne sont nullement deux choses opposées l'une à l'autre et qu'une politique de crédit reposant sur une sérieuse responsabilité morale peut résister aux crises les plus violentes et en triompher avec succès.

Messieurs et chers délégués,

Vous comprendrez que, dans ces circonstances, j'éprouve une joie et un honneur tout particulier à ouvrir l'assemblée générale de cette année.

C'est la 3^{me} fois que les Raiffeisenistes suisses se rassemblent à Lucerne. En 1902, il en vint 22 pour poser la première pierre, la pierre fondamentale de l'Union suisse. En 1925, ce furent 350 hommes qui se réunirent ici pour délibérer et pour saluer avec enthousiasme l'apparition au milieu d'eux, après une absence de 13 ans, du révérend pionnier Traber. Et aujourd'hui, ce sont près de 800 délégués de 21 cantons qui viennent rendre un puissant témoignage à l'idéal de Raiffeisen, à une magnifique idée économique et sociale. Pleins de reconnaissance, ils évoquent la mémoire du fondateur qui repose depuis 1930 à l'ombre du clocher de Bichelsee et lui renouvellent le serment de fidélité indéfectible à son œuvre grandiose.

Raiffeisenistes,

Vous êtes venus ici pour goûter l'intime satisfaction que procure le résultat atteint par une œuvre à laquelle chacun de vous a collaboré. Mais vous êtes aussi venus pour vous renseigner sur l'activité déployée durant l'année écoulée par votre Union et par votre Caisse centrale. Cette activité a été intense, mais aussi fructueuse et a contribué à fortifier et à développer la confiance acquise au cours de plusieurs dizaines d'années par un travail persévérant et fidèle. 1936 fut une bonne année pour notre mouvement et la situation actuelle de notre Union et de sa Caisse centrale permet d'envisager l'avenir avec une pleine confiance en

dépôt de toutes les difficultés du temps présent.

A vous tous qui êtes venus de toutes les contrées de notre beau pays, je vous souhaite une cordiale bienvenue. Bienvenus soyez-vous au berceau de notre patrie bien-aimée, au lieu de naissance de notre Union suisse, au milieu de nos montagnes et auprès de nos lacs, en particulier de celui qui est unique, notre beau Lac des Quatre-Cantons !

Je salue spécialement nos très honorables invités :

M. le Conseiller d'Etat Winiker, président du Gouvernement lucernois,

M. le chanoine Schnarwiller, Lucerne.

M. le Dr Howald sous directeur de l'Union suisse des paysans.

M. le Dr Beck, directeur de l'Ecole d'agriculture de Sursee,

M. Froidevaux, Directeur de la S. A. fiduciaire et de revision, à Zoug,

M. Studer, conseiller national, Escholzmatt.

Enfin, je salue Messieurs les représentants de la presse, dont nous apprécions les services, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à nos délibérations.

Puisse l'assemblée de ce jour inscrire une nouvelle page heureuse dans l'histoire de notre mouvement, puisse-t-elle resserrer plus étroitement encore les liens d'union et de concorde qui ont fait notre force et notre grandeur, et contribuer à accomplir un travail constructif de réelle valeur pour l'avantage du pays et le bien du peuple. !

Dans ces sentiments et après avoir constaté que la convocation a été faite régulièrement et conformément aux statuts, je déclare ouverte la 34^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union suisse.

* * *

Sur l'invitation du président et aux applaudissements de l'assemblée M. le Dr Winiker, président du Conseil d'Etat lucernois monte ensuite à la tribune et prononce la belle allocution suivante :

Allocution de M. le Dr Winiker Président du Conseil d'Etat représentant du Gouvernement cantonal lucernois.

Monsieur le président,
Messieurs,

Au nom du Gouvernement et du peuple lucernois, j'ai l'honneur de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue sur les bords du lac historique des Quatre-Cantons. Lucerne vous accueille avec joie et est heureux que vous soyez venus si nombreux de toutes les régions du pays. Je souhaite une bienvenue spéciale à nos chers amis welches que nous savons tout particulièrement attachés à Lucerne et à la Suisse primitive.

C'est avec empressement que nous avons répondu à votre aimable invitation parce qu'elle nous fournit l'occasion de rendre une fois publiquement hommage à votre magnifique œuvre de solidarité et d'entraide. Permettez-moi, comme lucernois, de rappeler la mémoire d'un homme qui a travaillé en collaboration intime avec votre immortel pionnier Traber et qui a activement contribué à la fondation de votre Union. J'ai nommé l'éminent juriste et humaniste Georges Beck de Sursee. Georges Beck a été le

premier pionnier de la cause Raiffeisen dans le canton de Lucerne. Il a répandu les idées Raiffeisen de l'entraide coopérative en matière de crédit agricole, et a tenté de fonder des Caisses. Malheureusement, la voix de Beck ne fut pas écoutée dans son propre pays. Ses concitoyens ne le comprirent pas et ne voulurent pas le suivre. La question du crédit agricole évolua alors dans une autre direction et ce furent des banques par actions qui se constituèrent en grand nombre dans le pays.

Seules une ou deux Caisses Raiffeisen virent le jour à cette époque. Ce n'est que beaucoup plus tard que, sous l'impulsion de mon cher et distingué ami M. le juge cantonal Stadelmann, le mouvement Raiffeisen prit enfin solidement pied dans le canton de Lucerne et commença à se développer. Et aujourd'hui nous pouvons constater avec satisfaction que notre canton possède déjà 24 Caisses Raiffeisen. Dans leur campagne propagandiste M. le Dr Stadelmann et ses amis se heurtèrent à une vive opposition et à de nombreuses difficultés. Je me souviens personnellement de certains débats houleux que leur action provoqua au Grand Conseil. Certains milieux ne se bornèrent même pas seulement à combattre les idées mais ils allèrent même jusqu'à attaquer personnellement M. le Dr Stadelmann dans l'intention d'entraver ainsi son travail de pionnier raiffeiseniste.

Aujourd'hui, chacun reconnaît l'action bienfaisante des Caisses Raiffeisen. *Ces Caisses locales d'utilité publique ont leur absolue raison d'être à côté de la Banque Cantonale et des autres banques.* Les nombreuses défaillances d'établissements de banque par actions — dont Lucerne a été en particulier le théâtre ces dernières années — se sont chargées d'éclairer l'opinion publique et de mettre en relief la nécessité d'envisager sur une autre face le problème de l'épargne populaire et du crédit à l'agriculture et à l'artisanat. Nous ne voulons pas nous ériger en juges et moins encore nous réjouir du malheur des autres. Néanmoins, nous considérons comme indispensable de tirer des défaillances bancaires de ces dernières années certaines conclusions et des leçons dont le peuple suisse tout entier doit faire son profit. A mon avis, le plus important et en même temps le plus réconfortant de ces enseignements est celui-ci : Dans le domaine de la banque et de la finance comme dans tous les autres domaines de la vie économique, seules sont saines et durables les entreprises et les institutions qui savent rester toujours simples et modestes, qui s'inspirent avant tout de l'intérêt général et bannissent de leur activité la recherche exagérée du profit, la spéculation et le luxe tapageur.

Votre association a pris de l'envergure. Elle compte aujourd'hui plus de 600 Caisses qui gèrent 184 millions de francs de dépôts d'épargne. Cela permet de mesurer la confiance dont jouissent vos organisations. Et leur développement est également robuste et continu. Les Caisses Raiffeisen ne connaissent pas les faillites, les défaillances de toutes sortes et elles n'ont jamais causé de pertes. Vos Caisses travaillent intensément partout mais sans faire grand tapage. On peut les comparer à la bonne ménagère qui contribue à la prospérité commune sans faire parler beaucoup d'elle. Vous bannissez

impitoyablement de votre activité la spéculation et ne considérez pas comme nécessaire de faire de la réclame au moyen de dons de tous genres. Vous êtes un soutien des autorités publiques mais ne demandez jamais de subvention à la collectivité.

Les magnifiques résultats que vous avez obtenus jusqu'ici sont dignes de procurer une légitime satisfaction à tous ceux qui depuis de longues années servent le bel idéal raiffeiseniste et luttent inlassablement, avec un dévouement admirable, pour le développement et la prospérité constante de cette belle œuvre. Ces beaux résultats doivent vous engager surtout à maintenir toujours intacts les principes fondamentaux sains qui caractérisent tout particulièrement votre système de crédit. Il faut un travail consciencieux et de la discipline dans le rang, une bonne direction et un contrôle sévère de la part des chefs.

Et lorsque cet après-midi, sous un soleil radieux de printemps, vous longerez les rives de notre beau lac et contemplerez nos montagnes qui vous rappelleront le serment du Grutli et les origines de notre Confédération suisse, souvenez-vous aussi que chaque génération a sa tâche à remplir et qu'il nous appartient aujourd'hui de défendre et de conserver jalousement les libertés que nous avons héritées de nos pères.

L'alliance des Waldstaetten qui donna naissance à la Confédération suisse était fondée sur la fraternité et l'aide mutuelle. Tant que ces vertus subsisteront, nous n'aurons rien à craindre pour notre liberté. Or, votre association pratique à un haut degré le culte de la fraternité et de l'entraide. Et par ce moyen, vous récoltez des fruits admirables. Votre œuvre basée sur l'effort personnel, sur la solidarité, le désintéressement et l'entraide est une action constante vers l'indépendance, vers la liberté de la classe moyenne et laborieuse de nos campagnes.

Nous savons que le raiffeisenisme puise sa force agissante dans les principes chrétiens de l'amour du prochain. Votre activité montre combien est juste cette profonde pensée de Viret, le grand théologien vaudois : Le Christianisme est l'immortelle semence de la liberté. Tant que les confédérés resteront unis sous le signe de la croix, tant qu'ils pratiqueront l'amour du prochain et l'entraide, il n'y aura pas de place dans notre pays pour la révolution et l'anarchie, il n'y aura pas besoin de dictateur pour maintenir l'ordre, et nous pourrons continuer à jouir en paix des bienfaits de la liberté dans le cadre de notre belle démocratie.

C'est dans cet esprit que je vous apporte, mes chers confédérés, le salut et les souhaits de bienvenue du Gouvernement et de notre peuple lucernois. Je fais des vœux pour le succès de vos délibérations et j'espère que vous emporterez tous d'inoubliables souvenirs de votre congrès dans notre capitale.

* * *

De très vifs applaudissements saluent les belles paroles du distingué chef du Gouvernement lucernois. L'orateur est remercié par le président Liner qui donne ensuite la parole à M. le professeur Dr Howald, vice-directeur de l'Union suisse des paysans,

Allocution de M. le Prof. Howald, représentant de l'Union suisse des paysans

Monsieur le président,
Messieurs,

Si vous m'avez fait un grand honneur en m'invitant à assister à votre assemblée, vous m'en faites un plus grand encore aujourd'hui en me permettant de vous adresser quelques mots. Laissez-moi vous exprimer tout d'abord, Messieurs, ma joie d'être au milieu de vous. J'étais venu à votre congrès pour la première fois ici à Lucerne, il y a 12 ans déjà. Mes occupations professionnelles ne m'ont malheureusement plus permis, ces dernières années, de me joindre à vous aussi fréquemment qu'autrefois. Mais, si je ne puis participer toujours à vos éclatantes manifestations annuelles, je suis souvent avec vous par mon activité. Dans mes nouvelles fonctions de professeur, je me fais en particulier un devoir de réserver un certain nombre d'heures à l'étude des organisations Raiffeisen.

Permettez-moi quelques réflexions que m'a suscitées l'étude de votre dernier rapport annuel. C'est avec admiration que j'ai constaté que les 627 Caisses Raiffeisen suisses ont actuellement 370 millions de francs de dépôts sous différentes formes, qu'elles ont traité l'an dernier des opérations pour plus de 600 millions de francs et qu'au cours des 34 dernières années le roulement a été de 9 milliards de francs. Et si l'on réfléchit à tout ce que ces chiffres représentent de travail, de dévouement et de services rendus notre admiration grandit encore. Et tout cela sans qu'une Caisse Raiffeisen n'ait jamais dû fermer ses guichets alors qu'au cours de la crise 60 autres banques grandes et petites sont tombées en difficulté.

Mais ce qui m'a fait une plus grande impression encore c'est de constater qu'en dépit des succès et du développement la volonté de l'effort personnel et de l'aide mutuelle est restée vivante dans vos organisations. Vous avez un sentiment élevé de la responsabilité individuelle. Vous ne pratiquez pas une politique négative qui consiste à trouver des boucs émissaires dans toutes les situations délicates et à rendre, — que sais-je — le Conseil fédéral, les économistes ou l'Etat responsables de toutes les difficultés de l'heure présente. Non, vous placez louablement chaque individu devant ses responsabilités propres et développez le sentiment de l'initiative personnelle et de l'aide mutuelle. Pour l'action souverainement utile qu'elles exercent ainsi les Caisses Raiffeisen et leur Centrale méritent la reconnaissance de toute l'agriculture suisse.

Il y a cependant, dans votre rapport, certain point sur lequel vous me permettez de n'être pas tout à fait d'accord avec vous. C'est la question du désendettement agricole. Un grand nombre de nos paysans suisses sont dans une situation financière très pénible. D'aucuns disent bien qu'il faut sélectionner les chefs d'entreprise et qu'un paysan capable arrivera toujours à se tirer d'affaires. C'est très juste, mais ne convient-il vraiment pas de venir néanmoins en aide aux membres qui sont faibles de notre grande famille paysanne, en prenant tout parti-

culièrement en considération que derrière ces paysans obérés se trouve toute une famille qui ne saurait être rendue responsable de la misère dans laquelle elle se trouve. Un parlementaire a dit une fois que les paysans obérés ne formaient qu'une minorité de 10 % seulement, et qu'en conséquence cela ne justifiait pas la promulgation d'une loi spéciale en leur faveur. Mais, Messieurs, il y a 20,000 paysans qui sont en cause, il y a 20.000 paysannes, il y a les enfants, en tout 100.000 personnes auxquelles nous devons venir en aide par cette œuvre de désendettement ! Vous êtes particulièrement bien placés pour vous rendre compte de la gravité du problème du surendettement de l'agriculture auquel il convient de trouver une solution équitable pour tous.

Il importe aujourd'hui d'instaurer dans notre pays un ordre économique nouveau situé entre le libéralisme et l'économie dirigée. Les événements des dernières années nous ont enseigné que le libéralisme économique intégral n'est plus concevable aujourd'hui et que son règne doit être considéré comme définitivement révolu. La liberté absolue dans le domaine économique aboutit toujours à l'arbitraire et au chaos et elle conduirait fatalement aussi notre pays à la ruine. La liberté doit être toujours disciplinée à l'ordre et à l'intérêt général. Or, cette notion est admirablement incarnée par l'idée coopérative qui définit l'ordre exact entre l'individu et l'Etat et confond l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif. Les principes de liberté, de démocratie et d'économie sans but lucratif qui sont la pierre angulaire de nos multiples sociétés coopératives sont particulièrement susceptibles de régénérer l'économie de notre pays. Pour réaliser ce but, il faut une collaboration étroite entre chaque coopérateur et les autorités librement instituées, et il faut avoir confiance en notre peuple et en l'Etat.

Je sais que les Caisses de crédit mutuel et les raiffeisenistes consacreront inlassablement leurs efforts à la tâche qui consiste à faire triompher cet ordre économique équitable basé sur la Liberté dans l'Ordre ou si vous préférez sur l'Ordre dans la Liberté, qui restaurera la vie économique et sociale et rétablira la véritable prospérité de notre pays.

M. le professeur Howald est également très applaudi.

* * *

Un jubilé et un hommage bien mérité

M. le Dr Stadelman, président du Conseil de surveillance de l'Union, gravit ensuite la tribune et s'adresse à l'assemblée dans les termes suivants :

Messieurs,
chers raiffeisenistes,

L'Union commémore aujourd'hui le 35^{me} anniversaire de sa fondation. Il y a encore un autre événement de l'histoire de notre mouvement qui mérite d'être rappelé en cette circonstance : les 25 ans d'activité autonome de notre Caisse centrale.

Dès la fondation de l'Union, en 1902, le curé Traber chercha à faire de la Caisse centrale un établissement financier absolument indépendant. Tout au début il géra lui-même la Caisse centrale en corrélation avec la Caisse de Bichelsee. C'était alors

possible en raison de l'état modeste de l'Union. Mais cela s'avéra rapidement insuffisant. En 1906, on confia la gérance de la Caisse centrale à un établissement de banque dans l'intention d'augmenter par là sa capacité d'action et de lui permettre de rendre davantage de services aux Caisses affiliées. Cette situation présentait, on le conçoit sans peine, de gros inconvénients et elle ne donnait satisfaction à personne. Aussi aspirait-on de plus en plus à posséder une Caisse centrale absolument autonome et indépendante. La question prit même une telle acuité qu'elle provoqua en 1912 la retraite complète du comité en charge et de son président le curé Traber. Un comité entière-

seil de surveillance puis, depuis 1921, comme membre du Comité de direction.

Ces trois raiffeisenistes éminents ont bien mérité de la cause raiffeiseniste. A l'occasion de leur jubilé nous leur présentons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

En 1912 aussi, les nouveaux comités de l'Union chargeaient M. Stadelmann, notre directeur actuel, de l'organisation de la Centrale de l'Union. Avec le talent d'administrateur et l'intrépidité qui le caractérisent, M. Stadelmann parvint à réaliser en très peu de temps le plan du pionnier Traber ; il libéra la Caisse centrale de la tutelle des banques et en fit l'institution entièrement autonome, forte et prospère que nous

chiffres. C'est surtout par son idéal et ses conceptions de la vie économique et sociale que notre mouvement progresse partout de façon irrésistible. Aussi le plus grand des mérites de nos jubilaires est-il d'avoir non seulement assuré le développement normal des affaires mais surtout d'avoir constamment maintenu et ranimé au cœur du mouvement la flamme qu'y avait allumée le pionnier Traber et conservé toujours intact dans nos organisations le véritable esprit de Raiffeisen.

A l'occasion de la clôture de leur premier quart de siècle d'activité féconde nous prions nos jubilaires d'agréer l'hommage de notre reconnaissance profondément sentie, pour l'œuvre éminemment utile qu'ils ont accomplie jusqu'ici. Qu'ils daignent accepter chacun un modeste témoignage tangible de notre gratitude et de la haute estime dont nous les entourons. Et puissent-ils tous pendant longtemps encore poursuivre leur travail fécond pour le plus grand bien de l'Union et de notre grande cause.

Pendant que l'assemblée se lève pour témoigner ainsi son estime et sa gratitude aux jubilaires une charmante jeune fille en costume lucernois remet des pièces d'argenterie à M. le président Liner et M. le Vice-président Scherrer, un service en étain à M. Nussbaumer et une montre en or à M. le directeur Stadelmann. Toute l'assemblée ovationne chaleureusement et longuement les jubilaires.

M. le Vice-président Scherrer traduit en quelques mots profondément sentis l'émotion des jubilaires et remercie le président du Conseil de surveillance et l'assemblée. « Votre démonstration de sympathie — conclut-il — sera pour nous un encouragement à servir toujours l'œuvre Raiffeisen de toute notre force et de tout notre cœur. Et que Dieu veuille bien à l'avenir encore bénir vos et nos efforts ! »

* * *

Après ce préambule l'assemblée aborde la partie administrative. L'ordre du jour appelle tout d'abord

l'élection du Bureau de l'Assemblée.

Sont proposés et élus par acclamations :

Président : **M. Liner**, président de l'Union.

Scrutateurs : **M. Simonin**, caissier de la Caisse de Puidoux (Vaud)

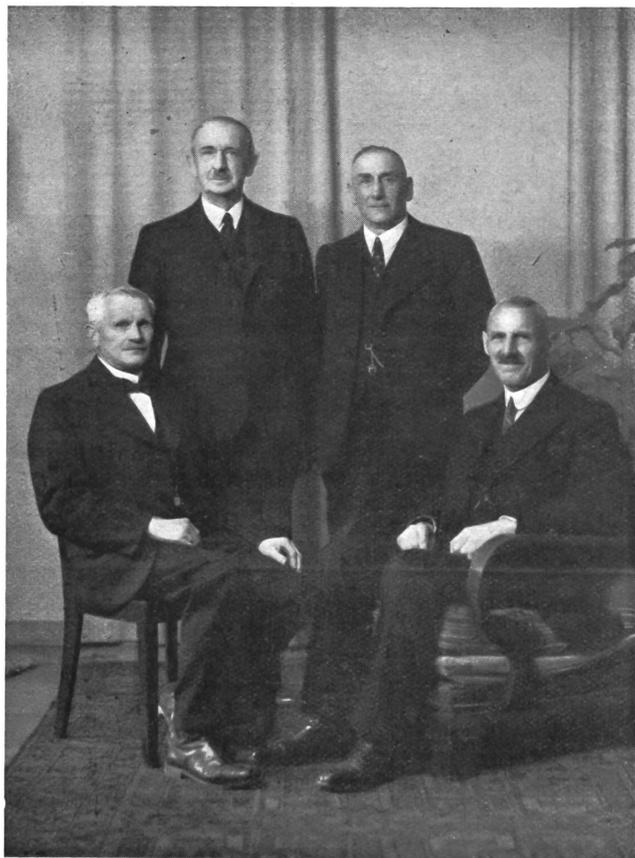
M. Buchli, président de la Fédération de la Suisse centrale, Root (Lucerne)

M. Manser, président de la Caisse de Gonten (Appenzel Rh. int.)

M. Karrer, président de la Caisse d'Aesch (Bâle-campagne).

* * *

M. le président donne la parole à **M. Joseph Stadelmann**, directeur, qui prend place à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse Centrale. Il s'exprime comme suit :



Les quatre membres des organes directeurs qui sont depuis 25 ans au service de l'Union et qui ont été l'objet d'une distinction particulière de la part de l'Assemblée.

De gauche à droite. — Assis : **M. Liner**, président de l'Union, **M. Stadelmann**, directeur de la Caisse centrale.

Debout : **M. Nussbaumer**, membre du comité de direction et **M. Scherrer**, vice-président de l'Union.

ment nouveau fut élu. A tous les hommes courageux qui, dans cette passe difficile, saisirent d'une main ferme le gouvernail de l'Union et menèrent ensuite la barque à bon port, les raiffeisenistes d'aujourd'hui doivent une reconnaissance toute spéciale. Or, deux de ces hommes sont encore aujourd'hui à leur poste. Ce sont :

M. Liner, président de l'Union, et

M. Scherrer, vice-président de l'Union

qui ont ainsi derrière eux vingt-cinq ans d'activité féconde au service de l'Union et de la cause Raiffeisen.

Et à eux se joint encore :

M. Nussbaumer de Soleure,

qui fait partie des organes de l'Union depuis 1911, d'abord comme membre du Con-

seil de surveillance et qui est l'un des bastions du mouvement Raiffeisen suisse.

M. le directeur Stadelmann est ainsi depuis vingt-cinq ans au service de l'Union. Il s'est acquis de grands mérites. Nous lui présentons aussi nos compliments à l'occasion de son jubilé et nos vœux les meilleurs.

Tous nos jubilaires peuvent contempler avec fierté et une satisfaction bien légitime le chemin parcouru durant ce quart de siècle. En 1912 l'Union comptait 159 caisses. Elle en compte aujourd'hui 630. En 1912 la Caisse centrale possédait un bilan de 2 millions. En 1936 ce bilan est passé à 50 millions.

Mais une œuvre comme la nôtre ne s'apprécie pas seulement à la seule lumière des

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale

Monsieur le président,
Messieurs les délégués,

1936 a été pour l'économie générale une année mouvementée et la dévaluation du franc suisse l'a marquée d'une empreinte toute spéciale.

Durant les 9 premiers mois ce fut le resserrement toujours plus précipité du marché de l'argent. Les corporations de droit public ne parvenaient plus que difficilement à placer leurs emprunts. Des retraits massifs avaient lieu dans les banques. On théosaurisait. On achetait des devises étrangères. La situation empirait chaque jour. Néanmoins, les autorités fédérales proclamaient à toute occasion qu'il serait possible de surmonter la crise en maintenant notre monnaie toujours intacte. Aussi le pays entier fut-il consterné d'apprendre, le 26 septembre, que le Conseil fédéral avait décidé de dévaluer le franc suisse de 40 %. Une fois de plus les circonstances avaient été plus fortes que la volonté. A partir de ce moment, le marché de l'argent évolua complètement. Des capitaux considérables rentrèrent en circulation. Les taux baissèrent rapidement. Il est difficile de juger déjà maintenant de toutes les conséquences de la dévaluation. Celle-ci a eu au moins un avantage évident, celui d'enrayer la dépréciation des immeubles qui avait pris une allure catastrophale.

Pour notre Caisse centrale le résultat du dernier exercice a été satisfaisant. La somme du bilan a augmenté de 3,7 millions, 1,6 million proviennent des Caisses affiliées qui ont ainsi chez nous 14 millions en dépôts sous forme d'obligations, caisse d'épargne, comptes-courants. Ce développement réjouissant est une preuve de la confiance dont jouit notre Etablissement. Le bénéfice net permet de verser aux Caisses un intérêt de 5 % sur leurs parts sociales et de doter de Fr. 100.000 le fonds de réserve qui atteint ainsi un million de francs.

Les actifs sont composés exclusivement de valeurs suisses de premier choix. Le portefeuille des fonds publics constitue le poste le plus important du bilan. Il est formé de titres sûrs, tous inventoriés sur une base saine et prudente. Il révèle une certaine réserve spéciale absolument indispensable pour parer aux éventualités. La répartition tant des risques que des échéances est large et rationnelle. Il convient de relever que ce gros rentier est constitué presque uniquement dans l'intérêt des Caisses affiliées pour leur permettre d'assurer à des conditions avantageuses la liquidité que leur impose la loi sur les banques.

Le portefeuille des titres constitue le 45 % du bilan, proportion que l'on ne rencontre que rarement chez une banque suisse. Or, Messieurs, — tout banquier vous le confirmera — les placements de cette nature ne sont guère lucratifs. La rente des titres est faible et outre cela des amortissements sont fréquemment nécessaires.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques, nous sommes tenus de maintenir dans une proportion plus forte que par le passé des réserves considérables de disponibilités. Il y a eu ainsi des mois où nous

avions 3 à 4 millions sans intérêt à la Banque Nationale et dans d'autres banques.

Comparativement aux autres banques suisses, nous n'avons qu'une faible partie de nos capitaux placés en compte de crédit et en prêts, opérations qui sont ordinairement les plus lucratives de l'industrie bancaire. C'est pour cette raison principalement que nos réserves s'accroissent à un rythme relativement lent.

Les possibilités de gain de notre Centrale sont très limitées. Aussi le directeur d'une importante organisation Raiffeisen de l'étranger nous demandait-il dernièrement comment nous parvenions à réaliser un bénéfice avec une semblable constellation de notre bilan. Ce jugement spontané d'un professionnel en la matière vous montre, Messieurs, qu'il n'est pas aisé, en effectuant des placements sûrs, pour lesquels on ne reçoit qu'un modique intérêt, de réaliser néanmoins un bénéfice favorable. Qu'il me soit également permis de rappeler que nous accordons encore des facilités toutes particulières aux jeunes Caisses et que la révision des Caisses implique à l'Union des prestations considérables. Pour remplir l'importante mission qui lui incombe notre Caisse centrale doit être forte et bien étayée.

Messieurs,

Les temps sont toujours très sérieux et tout doit être mis en œuvre pour maintenir notre mouvement sur une base saine et robuste. Il est permis toutefois aujourd'hui de regarder l'avenir avec plus d'optimisme et de confiance, car l'horizon semble vouloir s'éclaircir.

Messieurs,

Jetons encore, si vous le voulez bien, un rapide coup d'œil rétrospectif à l'occasion de la clôture du

Premier quart de siècle d'activité autonome de notre Caisse centrale.

En 1912, des divergences de vue ayant surgi entre les organes de notre Fédération nationale et la banque qui effectuait le service financier avec les Caisses affiliées, l'Union prenait l'importante décision de créer un Office autonome chargé de tenir la comptabilité générale et d'effectuer la révision des Caisses.

L'institution qui venait d'être ainsi créée débutait dans des conditions difficiles. Il fallait réorganiser le service de révision, s'adapter à la situation et aux exigences nouvelles par une révision appropriée des statuts. A cette occasion, on modifia les bases financières en obligeant les Caisses à souscrire les parts d'affaires à l'Union non plus à raison du nombre de sociétaires, comme c'était le cas auparavant, mais d'après l'importance du bilan. Le droit des Caisses au crédit normal de l'Union fut également modifié dans ce même sens. Ainsi fut posée une base financière saine susceptible d'assurer le développement futur normal du mouvement. Cette réforme constitutionnelle s'avérait nécessaire parce que les besoins de crédit des Caisses affiliées étaient tels que la Caisse centrale se voyait dans l'impossibilité d'y satisfaire entièrement et qu'elle risquait de voir à la longue son existence compromise. *Dès le début du nouveau régime on adopta le principe que la Caisse centrale ne pouvait et qu'elle ne devait pas être une institution de bienfaisance mais une*

entreprise administrée d'après les règles éprouvées d'une bonne technique commerciale et bancaire. Durant les années de crise 1911-12 plusieurs nouvelles Caisses n'étaient plus entrées dans l'Union et d'autres s'en étaient retirées. La réorganisation de l'Union rétablit le calme et la confiance et ramena le développement normal du mouvement. Les Caisses qui s'étaient écartées de l'Union revinrent petit à petit à elle. Par les révisions périodiques et par une surveillance constante des comptes (les nouveaux statuts ne permettaient plus aux Caisses d'avoir des comptes en banque) on parvint à exercer une certaine influence sur la liquidité des Caisses de sorte que l'Union put se libérer petit à petit de la tutelle des banques. *Depuis 20 ans la Caisse centrale est devenue créancière des banques.* Cette évolution ouvrit des perspectives nouvelles et favorables au développement du raiffeisenisme en Suisse et peut être considérée comme l'événement peut-être le plus important des vingt-cinq dernières années de l'histoire de l'Union.

Une Caisse centrale disposant d'une large liquidité et d'une forte capacité de paiement doit être considérée comme la clef de voûte du mouvement Raiffeisen tout entier. Lorsqu'éclata la guerre mondiale, en 1914, nous avions pu déjà nous préparer quelque peu à remplir notre rôle de chambre de compensation, mais les expériences que nous fîmes à cette occasion nous engagèrent irrémédiablement à obtenir le plus rapidement possible l'indépendance complète de la Caisse centrale. Cette réalisation fut conduite avec ténacité et méthode et étape par étape nous arrivâmes au but que nous nous étions fixé. Et les heureux effets du nouvel état de chose ne tardèrent pas à se faire sentir pour le mouvement Raiffeisen tout entier.

Parallèlement à l'évolution et au développement de l'Union, les bureaux de la Caisse centrale qui étaient installés tout d'abord dans la banlieue de St-Gall furent transportés dans un bâtiment locatif au centre de la ville. En 1920, l'Union achetait un bâtiment et s'installait commodément chez elle. En 1924 il fallut construire une chambre forte dans les souterrains et en 1930 l'Union devait acquérir un second bâtiment attenant au premier pour y loger ses différents services. Il convient de noter que ces agrandissements et perfectionnements n'eurent lieu que successivement et seulement lorsque la situation financière le permettait. Aux solutions pompeuses et coûteuses, on préféra toujours la prudence, la modestie et la simplicité.

L'agrandissement de l'entreprise entraîna logiquement une augmentation des frais généraux. Toutefois, ceux-ci ne dépassèrent jamais 0,3 % de la somme du bilan c'est-à-dire le pourcentage de la généralité des Caisses Raiffeisen locales. L'institution d'une Caisse centrale indépendante permit à l'Union non seulement de travailler plus rationnellement mais encore plus avantageusement, les opérations directes avec le public procurant quelques recettes accessoires.

Vous connaissez par la statistique le développement successif enregistré par la Caisse centrale. Développement lent mais continu. Il faut toujours un certain nombre d'années à un établissement de crédit pour acquérir la confiance générale. L'activité de la Caisse centrale se borna surtout à l'octroi de prêts avec hypothèque premier rang

ou nantissement de titres de premier choix et à des opérations déterminées avec les Syndicats et Fédérations agricoles. Parce qu'elles comportent certains risques, les transactions au moyen d'effets de change et les crédits à découvert furent toujours exclus. Le fait qu'au cours de ce quart de siècle, nous n'avons jamais eu de procès à soutenir dénote que les transactions ont toujours été opérées de façon prudente et objective.

Chaque Caisse s'est partout imposée et développée par son caractère modeste mais robuste et par son activité limitée à des affaires simples et nettement déterminées. Il en a été exactement de même pour l'Union centrale. Nous avons toujours considéré que la Caisse centrale devait être une institution simple, ne traitant que des opérations sûres. Dans cet ordre d'idées, il arrive souvent que les organisations Raiffeisen doivent écarter certaines affaires que les banques commerciales et même les banques cantonales traitent sans difficulté. Nous avons par exemple toujours lutté systématiquement contre les gros crédits et en particulier ceux de nature industrielle. C'est à cette politique générale très prudente que le mouvement Raiffeisen doit d'avoir traversé sans aucune avarie les années de guerre et de crise. *Les coopératives rurales de crédit Raiffeisen sont et doivent rester toujours les institutions financières par excellence des petites gens et de la classe modeste.*

Toute entreprise économique doit être bien dirigée et rationnellement organisée. Qu'il me soit permis de signaler à ce propos qu'à l'occasion de l'élaboration de la loi sur les banques les commissions d'étude et les Chambres fédérales ont été unanimes à considérer comme exemplaire le fonctionnement du service de revision de l'Union. La Caisse centrale précise et perfectionne aussi constamment son organisation intérieure. Bien que nous n'ayons pas de succursales — ce système serait trop compliqué et onéreux pour nous — nous sommes parvenus néanmoins à organiser le service des paiements de telle façon que les transactions financières avec les Caisses peuvent s'effectuer dans la Suisse entière avec un maximum de promptitude et de sécurité.

Messieurs,

Le faisceau de licteur qui figure à l'écusson st-gallois pourrait être pris aussi comme emblème par le mouvement Raiffeisen suisse. C'est l'union étroite des différentes Caisses qui a permis à notre mouvement de se développer et de conquérir la position forte et considérée qu'il occupe aujourd'hui. Au cours de ce quart de siècle, l'Union a dû parfois intervenir auprès des Caisses pour obtenir des réorganisations et des réformes nécessaires. Elle l'a fait non seulement dans l'intérêt direct des Caisses intéressées mais surtout dans l'intérêt de l'ensemble du mouvement. Tant que, — comme les liens réunissent les dars du faisceau du licteur — la Caisse centrale et l'Office de revision lieront et maintiendront entr'elles les Caisses, le crédit et le prestige de chacune d'elles et de l'ensemble du mouvement ne fera qu'augmenter.

Qu'il me soit permis aujourd'hui d'adresser à tous les collaborateurs et employés de l'Union, avec lesquels il m'a été donné de travailler toujours en parfaite harmonie, un témoignage de gratitude pour le travail

qu'ils accomplissent avec zèle et conscience et qui n'est malheureusement pas toujours estimé comme il devrait l'être. J'ai à cœur aussi d'exprimer à tous, et en particulier aux Caisses et aux Raiffeisenistes de la Suisse romande, ma vive gratitude pour la confiance qu'ils m'ont toujours témoignée.

25 ans ! C'est une longue étape, la moitié d'une vie humaine. Et durant cette période allant de 1912 à 1936 nous avons vécu des événements d'une portée considérable. Ce furent d'abord les effroyables années de guerre 1914-18. Ce fut ensuite l'après-guerre 1919-24 avec ses troubles, avec l'inflation et l'anéantissement complet des monnaies des pays voisins. Puis vint l'époque de développement économique et de prospérité générale des années 1926-30. Enfin ce fut la crise agricole et industrielle des années 1931-36 avec, comme aboutissement, la dévaluation du franc suisse.

Une organisation économique et bancaire qui a vécu toute cette période agitée, qui a résisté victorieusement à toutes les perturbations, et qui est aujourd'hui plus saine et plus forte que jamais peut contempler le passé avec une légitime satisfaction et regarder avec confiance vers l'avenir.

Daigne la Providence nous être toujours clémente et puisse notre mouvement, à l'avenir encore, rester sain et prospère !

C'est là mon désir le plus ardent !

* * *

A M. Stadelmann succède à la tribune M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union qui, en sa qualité de directeur de l'Office de revision, présente le

Rapport sur la situation des Caisses affiliées et l'activité de l'Office de revision

Monsieur le président,
Messieurs les délégués,

En 1936, septième année de crise générale, les Caisses affiliées ont poursuivi encore dans leur ensemble le développement qu'elles enregistrent de façon ininterrompue depuis 37 ans déjà.

L'effectif des Caisses affiliées a passé de 612 à 627. Il y a eu 16 nouvelles Caisses soit le double de l'année précédente. Au nombre des nouveaux membres se trouvent deux Caisses anciennement institutions d'épargne corporatives qui se sont transformées en Caisse Raiffeisen. Une seule défection a eu lieu, celle de la Caisse de Savièse qui a dû être liquidée faute de pouvoir trouver un caissier qualifié. On fait parfois la constatation qu'il est plus difficile de trouver les hommes qualifiés pour administrer les Caisses que de réunir les capitaux nécessaires à l'activité d'une semblable organisation locale. La meilleure propagande pour la cause est celle que constitue l'exemple de Caisses bien administrées et prospères et chaque Caisse devrait considérer comme étant de son devoir de provoquer des nouvelles fondations dans les communes de son voisinage. Nous avons devant nous un terrain considérable qui est encore en friche et que nous devons labourer pour permettre à la semence raiffeiseniste d'y germer et d'y porter des fruits. Ne serait-il également pas préférable que certains mouvements de rénovation économique qui existent dans le pays

s'intéressent davantage aux organisations d'entraide pratique au premier chef, au lieu d'accrocher continuellement leur char aux étoiles et de ne voir le salut que dans l'appui des collectivités publiques.

L'effectif des membres est en augmentation de 1580 unités et atteint 57.854. Un tiers environ provient des Caisses nouvellement fondées et deux tiers des Caisses anciennes ce qui exprime clairement l'intérêt croissant que montre la population agricole pour ces petites banques locales à caractère d'utilité publique.

Principal baromètre de la prospérité de nos institutions, la somme du bilan de l'ensemble des Caisses atteint 370,4 millions en augmentation de 6,3 millions sur l'année précédente. Cette augmentation est particulièrement remarquable en considération du fait que l'année écoulée a été mauvaise pour l'agriculture, les récoltes de céréales et de fruits ayant été en partie déficitaires. Durant les années de crise 1930-36 qui ont amené l'effondrement ou la stagnation des bilans de la plupart des autres groupes bancaires, le bilan de l'ensemble des Caisses Raiffeisen suisses a augmenté de 103 millions c'est-à-dire de 38,5 %. Les Caisses ont traité en 1936 832.000 opérations (38.000 de plus que l'année précédente) pour une somme globale de 613 millions de francs. Le nombre des carnets d'épargne a encore augmenté de 8247 unités et atteint un total de 187.170. Le bénéfice net a été d'un million de francs comme l'année précédente, et les réserves ont atteint ainsi le montant appréciable de 13,1 millions de francs. Cela a été réalisé avec une marge de 0,8 % seulement entre les taux créanciers et débiteurs, 0,31 % de frais d'administration et 0,13 % d'impôts et droits de timbre. Il convient de souligner que ce résultat favorable n'a été possible que parce que les pertes ont été encore relativement rares et de peu d'importance. L'adaptation aux exigences de la loi sur les banques a fait de nouveaux progrès. Les moyens liquides sont actuellement de 10 % environ pour l'ensemble des Caisses et ensuite de l'élévation presque partout du montant de la part d'affaires à Fr. 100.—, les fonds propres atteignent aujourd'hui la proportion minimum de 5 % exigée par la loi.

Si l'armature de l'ensemble des Caisses est ainsi absolument normale, les revisions effectuées auprès de 603 Caisses ont permis également de constater que la constitution intérieure est en général absolument saine aussi. Les expériences faites par certaines Caisses au cours de la crise ont souligné la nécessité d'une administration intérieure toujours rigoureusement conforme aux statuts et principes fondamentaux. Nos Associations ont un rôle particulier et une mission éducative à remplir et partout le mot « Raiffeisen » doit être synonyme de : ordre, discipline. Des conditions favorables d'intérêt ne pourront être appliquées que si l'on exclut les opérations qui comportent des risques importants, en d'autres termes si l'on observe les statuts et les règlements. Si l'Union a dû prendre encore, au cours de l'année, des mesures spéciales à l'égard de l'une ou de l'autre Caisse c'est uniquement parce que celle-ci ne respectait pas suffisamment les statuts. L'Union mettra toujours tout en œuvre pour n'avoir dans son sein que des organisations saines et bien

administrées. Si les Caisses Raiffeisen n'ont été affectées d'aucune façon par les 60 crachs bancaires qui se sont produits dans le pays au cours des 7 dernières années c'est certainement par le fait que conformément à l'art. 12 des statuts elles n'entretennent de relations bancaires qu'avec la Caisse centrale qui peut ainsi exercer sur elles une surveillance permanente. Grâce à une contribution de Fr. 72.000 en chiffre rond effectuée par la Caisse centrale, la revision des Caisses a pu s'effectuer encore à un tarif spécial qui ne couvre que le tiers des frais propres. Il est avéré qu'aucune institution bancaire ne dispose d'un service de revision aussi avantageux que le nôtre.

Nous pouvons faire une constatation des plus réjouissantes et de bonne augure pour la prospérité future constante du mouvement. C'est la constatation qu'en devenant importantes et fortes les Caisses ne renient d'aucune façon le véritable esprit coopératif et l'idéal raiffeiseniste. C'est ainsi que nous avons pu constater dernièrement que 3 importantes Caisses qui disposent à elles seules de plus de 20 millions de francs de bilan ont conservé le même caractère et sont gérées avec le même esprit, le même dévouement et désintéressement, qu'il y a 25 ou 30 ans lorsqu'elles ont été fondées. La preuve en est donnée par les frais généraux excessivement modestes et le fait qu'après d'une de ces Caisses plusieurs membres des comités sont à la brèche depuis plus de 30 ans et ont assisté à 864 séances sans recevoir jamais une indemnité quelconque. Cela, Messieurs, n'est plus seulement du dévouement et du désintéressement, c'est de l'héroïsme civique, un fruit admirable de l'esprit raiffeiseniste.

* * *

Depuis 37 ans, le mouvement Raiffeisen poursuit sa marche sûre et continuellement ascendante. Sans aucun appui extérieur et tout en luttant souvent contre des résistances occultes importantes, ce mouvement dont les racines plongent si profondément dans le sol robuste de nos campagnes, se développe et travaille sans bruit mais avec d'autant plus d'efficacité à l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale du peuple. *Les Caisses Raiffeisen constituent aujourd'hui le seul des groupes d'établissements financiers du pays qui au cours de 4 décennies n'a enregistré aucune défaillance, aucun concordat ou prorogation d'échéances.* Jamais un déposant n'a subi de perte avec une Caisse Raiffeisen. La période de crise qui a été fatale à tant d'établissements de banque a mis au contraire tout particulièrement en relief la forte capacité de résistance des Caisses Raiffeisen.

Ne serait-ce en conséquence pas accomplir un acte de justice et d'équité que d'admettre officiellement partout — comme c'est déjà le cas dans certains cantons — les Caisses Raiffeisen au nombre des établissements autorisés à recevoir les fonds pupillaires ?

Ce qui a été possible en Autriche, sous le régime du grand chancelier Dollfuss doit être réalisé aussi chez nous. Nous ne revendiquons pas ce droit parce que nous le considérons comme susceptible de nous apporter des flots de nouveaux capitaux. Certes non. — Nous revendiquons ce droit uniquement parce que nous ne pouvons admet-

tre plus longtemps que des dispositions légales jettent un discrédit officiel sur nos institutions. La confiance et la considération que nos Caisses se sont acquises par un labeur honnête et consciencieux ne sauraient éternellement être compromises par des paragraphes de lois ou des interprétations tendancieuses.

Du droit de recevoir les fonds pupillaires découle aussi la solution de la question du placement des fonds de corporations de droit public, communes, paroisses, ainsi que des Caisses maladie et sociétés d'assurance. « L'argent du village au village » est notre devise. Et si une communauté rurale veut pratiquer louablement l'aide-toi toi-même dans un bel élan de solidarité et d'entraide l'Etat ne saurait entraver son effort.

On oppose à nos légitimes revendications des arrêtés cantonaux et même de simples dispositions gouvernementales promulguées pour la plupart à des époques où les Caisses Raiffeisen n'existaient pas encore ou n'avaient que peu d'importance. Or, n'est-il pas tout naturel de reviser les lois et les arrêtés qui sont surannés ? Nos efforts doivent donc tendre partout à obtenir cette revision.

Le rôle du législateur est uniquement d'assurer la sécurité des placements pupillaires. Or, les Caisses Raiffeisen ont fourni la preuve que les dépôts effectués auprès d'elles, sous quelle forme que ce soit, sont avantageux et qu'ils méritent à tous égards la dénomination de placements pupillaires.

Ce n'est pas un monopole, un privilège que nous revendiquons ainsi. Nous demandons seulement que les Caisses Raiffeisen soient placées au même rang et traitées de la même façon que les autres établissements de crédit, qui sont actuellement déjà autorisés à recevoir de semblables dépôts, s'appellent-ils banques communales, banques régionales ou banques cantonales.

Cette revendication, chaque Caisse doit l'appuyer par une administration parfaite à tous égards, toujours rigoureusement conforme aux statuts et principes fondamentaux. Car, pour faire triompher leur bon droit, les organisations Raiffeisen n'ont que deux gros atouts dans leur jeu :

1. leur excellent travail,
2. le temps qui leur permettra de parachever leur œuvre.

Là-bas, de l'autre côté de la Reuss, taillé dans le roc, le Lion de Thorwaldsen impressionne par sa sublime grandeur. Il porte comme inscription : *Helvetorium fidel se virtuti* — A la fidélité et à la bravoure des Suisses.

Fidélité et bravoure, vertus suisses, doivent être tout particulièrement aussi des vertus raiffeisenistes.

Fidélité inébranlable aux principes de Raiffeisen basés sur l'esprit chrétien de l'entraide et de l'amour du prochain.

Bravoure toujours pour réaliser notre grand idéal et obtenir sur l'importante question du placement des fonds pupillaires :

Justice et équité.

* * *

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par **M. le Dr F. Stadelmann** et un abrégé en français par **M. l'abbé A. Montavon**, membre du Conseil. En voici le texte intégral :

Rapport du Conseil de surveillance de l'Union sur l'exercice 1936

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Chers raiffeisenistes suisses,

En convoquant la landsgemeinde raiffeiseniste à Lucerne on a non seulement choisi l'une des plus belles villes suisses au bord du lac romantique des Quatre-Cantons mais on est venu également dans un ancien et excellent pays raiffeiseniste.

Berceau de notre Union, Lucerne nous incite tout particulièrement à regarder vers le passé et à mesurer le chemin déjà parcouru et le beau développement réalisé par notre organisation nationale. La statistique permet de constater ce développement constant de notre Union. Les comptes et le bilan de l'exercice 1936 ont été remis à toutes les Caisses affiliées avec la convocation. Vous venez d'entendre un rapport détaillé de M. le directeur Stadelmann sur la situation de la Caisse centrale. Le secrétaire de l'Union, M. le directeur Heuberger vous a renseignés sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision. Nous ne reviendrons que sur certains points qu'il incombe au Conseil de surveillance de développer spécialement dans son rapport statutaire.

En ce qui concerne l'activité des organes de l'Union nous pouvons vous communiquer ce qui suit :

Durant l'exercice 1936, le Comité de direction a tenu 5 séances dont 4 en commun avec le Conseil de surveillance. Lors de ces séances, 62 questions ont été discutées et résolues et 81 crédits spéciaux portant sur une somme globale de Fr. 2.563.200 ont été accordés aux Caisses affiliées. Un grand nombre de ces crédits étaient destinés à assurer aux Caisses la liquidité imposée par la loi sur les banques. De son côté, la sous-commission du Comité de direction s'est réunie 5 fois pour la préparation de l'ordre du jour des séances plénières et pour l'étude des affaires hypothécaires qui entrent dans sa compétence. Enfin, la Commission spéciale pour l'étude des rapports de revision a tenu une séance ; à cette occasion elle a entendu un rapport sur l'activité et le résultat de la revision des Caisses affiliées et elle a arrêté les dispositions qu'il convenait de prendre à l'égard de certaines Caisses.

Le Conseil de surveillance a tenu également 5 séances dont 4 en commun avec le Comité de direction. Outre la revision générale effectuée en collaboration avec la Société Anonyme fiduciaire et de revision à Zoug, le Conseil de surveillance a procédé à une revision intermédiaire à l'improviste ; il s'est également tenu constamment en contact étroit avec la direction de la Caisse centrale et le bureau central et il a suivi ainsi la marche des affaires de l'Union. Se basant sur les constatations faites lors de ses revisions et contrôles et sur l'expertise effectuée par la S. A. fiduciaire et de revision à Zoug, le Conseil de surveillance se plaît à relever que l'organisation technique et bancaire de la Caisse centrale est excellente et que partout s'accomplit un travail méthodique et assidu, dans une atmosphère d'ordre et de discipline.

Le contrôle des comptes annuels et du bilan de 1936 a été effectué en collabora-

tion avec la Société fiduciaire et plusieurs membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance. Les comptes et le bilan ont été publiés et le directeur de la Caisse centrale vous a donné il y a un instant tous les renseignements complémentaires utiles. Le bilan est en augmentation de 4 millions dont un peu moins de la moitié provient de l'afflux des capitaux des Caisses affiliées et le reste des nouveaux dépôts du public, ce qui exprime de façon expressive la confiance croissante dont notre Caisse centrale est l'objet. Ces nouveaux capitaux ont été placés en titres hypothécaires et avant tout en fonds publics, les besoins en crédit des Caisses affiliées allant en diminuant depuis trois ans. De tous temps, le directeur de notre Caisse centrale s'est attaché à maintenir une saine proportion entre les fonds propres et les capitaux confiés, ainsi qu'une forte liquidité et une bonne capacité de paiement. Et nous nous plaisons à constater que la Caisse centrale satisfait largement aux prestations que pose aujourd'hui la loi sur les banques à ce sujet.

Les fonds propres ont augmenté de Fr. 200.000.— par la souscription de Fr. 100.000 de parts sociales nouvelles et par l'apport de Fr. 100.000.— qui a été fait à la réserve officielle. Le capital social versé et les réserves atteignent ensemble la somme de Fr. 3,6 millions soit 7 % du bilan et le capital total de garantie qui ascende à Fr. 8,1 millions forme le 15 % de la somme du bilan. La liquidité est également excellente, puisque en excluant complètement les avances effectuées aux Caisses affiliées, les actifs facilement réalisables atteignent le 51 % du bilan. Cette très forte liquidité permet à notre Caisse centrale de faire face avec une large aisance non seulement à ses propres engagements mais encore de renforcer en cas de nécessité la capacité de paiement des Caisses affiliées en les soutenant temporairement jusqu'à ce qu'elles aient reconquis par leurs propres moyens la liquidité qui leur est imposée par la loi bancaire.

Il appartient tout spécialement au Conseil de surveillance, dans son rapport à l'assemblée générale, de se prononcer sur la nature des actifs du bilan. Nous pouvons déclarer à ce sujet que *les placements effectués par la Caisse centrale offrent absolument toutes les garanties de sécurité voulues*. Le bilan ne contient, cela va sans dire, absolument aucun avoir à l'étranger; il est composé exclusivement d'actifs indigènes de bon aloi et les hypothèques et les titres sont également de tout premier choix. Le portefeuille des titres est composé de papiers d'emprunts de la Confédération, des cantons, des communes et d'obligations d'établissements de banque, principalement de banques cantonales et d'un petit lot seulement d'actions de la Banque nationale Suisse et de la Centrale des lettres de gage des établissements hypothécaires. Les titres ont été inventoriés et portés au bilan à un cours inférieur à celui qui est prévu par la loi de sorte que le portefeuille des fonds publics dissimule une importante réserve spéciale.

Le compte de profits et pertes présente une bonne situation et le résultat de l'exercice est des plus favorables. Notre Caisse centrale n'a pas eu de perte à déplorer sur

ses actifs. Alors que la baisse des cours avait nécessité l'année précédente d'importants amortissements sur les fonds publics, le résultat du dernier exercice a été par contre favorablement influencé par la hausse des cours des papiers-valeurs qui s'est manifestée après la dévaluation.

Les frais généraux de l'Union, y compris les dépenses de l'Office de révision, forment 0,46 % de la somme du bilan (0,47 % l'année précédente), dont 0,31 % seulement (0,33 % l'année précédente) pour la Caisse centrale seule. Cette proportion est donc très favorable. Les frais de l'Office de révision augmenteront nécessairement en proportion du développement constant de l'Union et de l'extension du travail de révision. Les frais généraux de l'Office de révision pour 1936, y compris tous les frais de voyages, se montent à

Fr. 114.450.50

Les Caisses sont débitées sous forme d'émoluments de Fr. 41.267.—

Il reste donc une somme de Fr. 72.183.30

dépensée au profit direct des Caisses locales mais qui est entièrement supportée par la Caisse centrale.

L'excédent de l'exercice a été de Fr. 236.860.05. Ce résultat — le plus favorable qui ait été enregistré jusqu'ici provient des conjonctures favorables sur le marché des titres. — Il est prévu d'utiliser ce bénéfice pour le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales souscrites par les Caisses affiliées de sorte qu'une somme de Fr. 125.000.— reviendra ainsi aux Caisses locales. Fr. 100.000.— seront versées aux réserves officielles qui atteindront ainsi un million de francs. L'Union suisse sera ainsi millionnaire! Cette réserve est déjà appréciable certes mais elle ne constitue toutefois que le 2 % de la somme du bilan, alors que les Caisses affiliées réalisent dans leur ensemble à l'heure présente un million en moyenne de bénéfice annuellement et possèdent déjà au total 13 millions de francs de réserves ce qui représente pour plusieurs d'entre elles 3, 4, souvent même 5 % et plus de leur bilan. Ces réserves sont absolument nécessaires, car elles sont un élément prépondérant de force de notre mouvement et contribuent puissamment à lui donner cette considération dont il est l'objet de la part du public. Ces réserves montrent également ce que les petites gens et les modestes organisations sont capables de réaliser petit à petit par la coopération et des principes solides d'économie et d'épargne.

La Caisse de retraite du personnel de l'Union et des Caisses affiliées comptait à la fin de l'exercice 1936 34 sociétaires dont 10 Caissiers de Caisses locales. Les recettes pour primes statutaires et finances de rachat ont atteint en 1936 Fr. 33.522.75, les intérêts du capital Fr. 11.233.90, soit un total de recettes de Fr. 44.756.65. Comme il n'y a eu encore aucune charge à supporter, cette somme a pu être attribuée entièrement au capital de la fondation qui a atteint ainsi Fr. 299.544.90. Justification nous a été fournie de ce capital qui est investi de façon sûre en hypothèque, fonds publics et en compte courant à la Caisse centrale.

Messieurs les délégués,

Permettez moi quelques mots encore sur l'action générale de l'Union et ses résultats.

Les Caisses Raiffeisen affiliées à notre organisation nationale ont résisté admirablement aux répercussions de la crise et seules de tous les groupes d'établissements financiers du pays elles ont traversé la tempête sans aucune avarie. La crise a fait fonction de pierre de touche. Cette capacité de résistance découle surtout de l'observation stricte des principes éprouvés de Raiffeisen. Durant la crise, 5 Caisses de crédit agricole sont tombées en difficultés et ont dû procéder à la liquidation: mais il s'agissait de Caisses qui n'avaient que les apparences raiffeisenistes, qui n'ont jamais fait partie de l'Union ou avaient dû en sortir à un moment donné parce qu'elles s'écartaient des principes fondamentaux. Le maintien et l'application fidèle des principes éprouvés de Raiffeisen sont assurés par les révisions de l'Union. Ces révisions et l'obligation statutaire pour les Caisses de n'entretenir de relations bancaires qu'avec la Caisse centrale permet à l'Union d'être en contact permanent avec les Caisses, de veiller à l'application stricte des statuts, d'éviter des faux pas et de prévenir ainsi des dommages. Durant l'exercice 603 sections soit le 96,1 % de toutes les Caisses affiliées ont été révisées par nos 10 réviseurs.

Notre Office de révision a encore apporté tous ses soins à l'adaptation à la nouvelle loi fédérale sur les banques. Si les fonds propres ont atteint pour l'ensemble des Caisses le 5 % exigé par la loi, un certain nombre de caisses n'ont toutefois pas encore atteint ce minimum. Quantité de Caisses ne possèdent également pas la liquidité imposée et sur les 627 Caisses affiliées 172 étaient débitrices de la Caisse centrale à la fin de l'année alors que les 455 autres possédaient des réserves plus ou moins importantes de disponibilités. Il est certain que sans l'existence d'une Caisse centrale forte, les exigences de la loi et le défaut de moyens disponibles auraient provoqué par ci par là des difficultés.

Par ses journaux, ses publications et circulaires, par de nombreuses conférences et une correspondance considérable l'Union instruit et renseigne les Caisses affiliées. Outre cela la défense générale des intérêts des Caisses représente aujourd'hui pour l'Union une tâche aussi délicate qu'importante. Et les résultats qui ont été obtenus prouvent que notre Bureau central fournit dans ce domaine un travail des plus précieux. 16 nouvelles Caisses ont été constituées au cours du dernier exercice. Qu'il nous soit permis également de signaler avec satisfaction que l'opinion publique montre de plus en plus de compréhension pour les principes raiffeisenistes en matière de crédit et que cela contribue à attirer à notre mouvement la sympathie et la considération de tous les milieux qui n'ont pas à son égard des opinions préconçues. Alors que partout retentit aujourd'hui l'appel à l'aide de l'Etat et que ce dernier, endetté, épuisé par d'innombrables interventions ne peut presque plus satisfaire à ses prestations, il est réconfortant de constater que les Caisses Raiffeisen suisses et leur Union centrale sont des organisations qui ont toujours réclamé et pratiqué l'aide à soi-même et qui

n'ont jamais sollicité les secours et les subsides de l'Etat. Ce faisant, elles suivent fidèlement les traces de leur maître Frédéric Guillaume Raiffeisen qui a conçu son œuvre admirable à une époque de crise économique intense et qui a toujours engagé ses adhérents à compter surtout sur eux-mêmes et à s'entraider mutuellement. Ce que Raiffeisen disait il y cinquante ans peut être répété aujourd'hui : « La population rurale doit nécessairement pratiquer la simplicité et l'économie et mobiliser toutes ses forces physiques et morales ; pour améliorer leurs conditions d'existence les individus comme les peuples doivent compter surtout sur eux-mêmes, sur leurs propres moyens économiques, sur leur capacité de travail, sur leurs forces morales ; sans honnêteté et sans esprit de discipline, nul ne peut se créer une situation et une existence durable. » Ces mêmes préceptes, nos Caisses doivent les inculquer partout aujourd'hui dans le pays et spécialement dans le domaine de l'épargne et du crédit. Le meilleur moyen de venir en aide à la classe agricole moyenne en général et aux paysans dans la gêne en particulier c'est de les aider à pratiquer une saine coopération qui permet d'aider les autres tout en s'aidant soi-même !

Chers amis raiffeisenistes suisses !

Pour terminer quelques mots de remerciements. Les préceptes de morale chrétienne doivent dominer aussi la matière dans le domaine de l'épargne et du crédit. Là comme partout ailleurs doit régner l'esprit de justice et l'amour du prochain. Nos statuts s'inspirent des doctrines chrétiennes et nous avons toujours placé notre œuvre sous la protection divine. Aussi est-ce à Dieu le Tout-Puissant que va tout d'abord notre pieuse reconnaissance.

Notre gratitude va ensuite au président de l'Union qui est depuis 25 ans à la tête de notre association. Elle va aussi à tous les membres du Comité de direction pour leur dévouement et tout le soin qu'ils apportent à l'administration suprême de l'Union. Avec prudence, compétence et inlassable énergie M. le directeur Stadelmann gère la Caisse centrale et le beau résultat du 25me exercice est digne de nous procurer une légitime satisfaction. Nous aurons du reste l'occasion de revenir encore sur les mérites de notre directeur. Bien conscient du but à atteindre, M. le directeur Heuberger conduit avec un grand doigté notre office de révision et dirige avec habileté les travaux du secrétariat. Le travail et les responsabilités ont considérablement augmenté et nous pouvons nous féliciter d'avoir ainsi à notre tête des hommes absolument qualifiés qui travaillent de toutes leurs forces et de tout leur cœur à la prospérité de notre œuvre. Nous leur en exprimons notre reconnaissance. Le chef-reviseur Egger et les 9 autres réviseurs remplissent également leur tâche avec zèle et assiduité. Tous les autres employés travaillent aussi de manière consciencieuse et fidèle. Tous contribuent à assurer la gérance d'une entreprise importante déjà avec des frais généraux relativement modestes.

Enfin, notre gratitude va à vous tous, Messieurs, qui, dans la Suisse entière, chacun à votre place, contribuez par votre travail désintéressé et consciencieux à la prospérité de l'œuvre toute entière. C'est cette

collaboration étroite et fidèle qui nous permet de réaliser de si admirables succès !

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1936 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent de l'exercice de Fr. 236.860,05 sera réparti de la façon suivante, conformément aux propositions du Comité de direction :
 - a) Fr. 125.000 pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales,
 - b) Fr. 100.000 comme apport au fonds de réserve,
 - c) Fr. 11.860,05 report à compte nouveau.
3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau central pour leur travail consciencieux et fructueux

* * *

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite le tractanda 6

Réélection du Comité de direction et du Conseil de surveillance

Le président Liner annonce que les membres actuels des Conseils acceptent tous le renouvellement de leur mandat à l'exception de

M. Boschung, Uberstorf (Fribourg).

M. Nussbaumer, Hofstetten (Soleure) qui déclinent une réélection.

M. l'ancien conseiller national Boschung siégeait au Comité de direction depuis 1921. Président durant plus de 30 ans de la plus importante des Caisses fribourgeoises il était particulièrement bien au courant de tous les problèmes raiffeisenistes et les hautes fonctions qu'il a occupées dans la vie publique faisaient de lui un collaborateur particulièrement précieux de l'Union. Son âge et sa santé l'obligent aujourd'hui à se retirer. Le Président est certain d'être interprète de l'assemblée en exprimant de vifs remerciements à M. Boschung pour les précieux services qu'il a rendus à l'Union et à la cause raiffeiseniste toute entière et en lui présentant ses meilleurs vœux de santé et de longue vie.

M. Nussbaumer est entré au Conseil de surveillance en 1911. En 1921 il fut élu au Comité de direction. Durant 26 ans il a rendu ainsi à l'Union de précieux services et contribué au développement de notre organisation. M. Nussbaumer se retire pour faire place à une force plus jeune. Le Président se fait un agréable devoir de lui témoigner aussi la gratitude des raiffeisenistes pour tout ce qu'il a fait pour la cause.

Le président annonce que les organes de l'Union ont examiné la situation créée par ces deux départs et ont reçu des Fédérations fribourgeoises et soleu-

roises des propositions concernant le remplacement des démissionnaires.

Fribourg propose à la place de M. Boschung :

M. Sturny, député, président de la Fédération de Fribourg allemand, St.-Antoine.

Soleure avance la candidature de :

M. Muller, ing. agronome, président de la Fédération soleuroise.

Au nom des comités centraux, le président fait également la proposition d'appeler au Comité de direction M. Stutz d'Argovie qui fait partie depuis de longues années déjà du Conseil de surveillance. M. Muller prendrait la place de M. Nussbaumer au comité de direction et M. Sturny serait nommé au Conseil de surveillance.

Aucune nouvelle proposition n'étant faite par l'assemblée, les candidats présentés sont nommés par acclamation.

Les organes de l'Union sont donc actuellement composés comme suit pour une nouvelle période de 3 ans :

Comité de direction :

J. Liner, Andwil (St-Gall) président,
J. Scherrer, Niederhelfenschwil (St-Gall)
A. Colay, Mc'ondin (Vaud)
A. Stutz, Gansingen (Argovie)
A. Muller, Olten (Soleure)

Conseil de surveillance :

Dr F. Stadelmann, Escholzmatt (Lucerne), président.
Curé Montavon, Courroux (Jura bernois)
A. Puipe, Sierre (Valais)
J. Meili, Piyn (Thurgovie)
Chanoine J. Werlen, Sion (Valais)
J. Sturny, St-Antoine (Fribourg)

* * *

Le président ouvre ensuite la **discussion générale**. Celle-ci n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, le président Liner peut lever la séance à midi en remerciant les délégués et en les exhortant à travailler avec toujours plus d'entrain et d'enthousiasme au développement et à la prospérité du mouvement.

o o o

L'Excursion au Burgenstock

Le dîner a été réservé pour les délégués dans quelques grands hôtels de la ville. Le « Monopole » héberge toute la délégation romande. Un simple mais excellent repas est servi avec dextérité et à 1 ½ heure tout le monde est au port. Deux bateaux spéciaux prennent les délégués à leur bord et après une excursion de trois quart d'heure sur le lac les déposent à Kehrsiten d'où le funiculaire les transporte au Burgenstock. Une petite promenade permet aux excursionnistes de jouir du magnifique pa-

norama qui s'offre à leurs yeux. On s'attarde aussi devant la stèle de pierre érigée à la mémoire de Louis Barthou, le grand homme d'Etat français qui durant 37 ans est venu chaque année se reposer plusieurs semaines dans ce site d'un romantisme incomparable. Les congressistes se réunissent une dernière fois à l'Hôtel du Parc où une légère mais excellente collation leur est encore offerte par l'Union. Puis c'est de nouveau la descente à Kehrsiten et la rentrée en bateaux à Lucerne où les trains attendent les délégués pour les ramener dans leurs foyers.

Le Congrès de Lucerne a vécu...

Mais son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui eurent le privilège d'y assister. Le Congrès de 1937 s'est déroulé de nouveau dans la bonne tradition. Ce fut une magnifique et imposante revue des forces et des volontés raiffeisenistes, une proclamation de fidélité inébranlable à l'idéal de Raiffeisen, une démonstration de confiance et de foi dans l'avenir.

L'assemblée annuelle de la Fédération de Fribourg-Romand

L'assemblée annuelle de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen du 26 avril 1937 a compté, cette fois-ci, une très nombreuse assistance. Dans la convocation le Comité avait fait allusion à la grande participation des raiffeisenistes valaisans à la fête jubilaire du 1er avril et cet exemple a été un encouragement pour les Caisses fribourgeoises. Au lieu des 70 délégués de 1936, on en comptait cette fois-ci 130, représentant 40 Caisses. L'assemblée a fixé également une amende de Fr. 5.— pour toute Caisse qui dorénavant ne se fera pas représenter... Il faudra ainsi trouver à l'avenir une plus grande salle...

M. l'abbé Raemy, l'habile et distingué président de la Fédération ouvre la séance à 10 h. et souhaite une cordiale bienvenue à tous les Raiffeisenistes et surtout au nombreux députés, aux représentants de la presse, de l'Union des paysans fribourgeois et de l'Union Suisse. Il rappelle la mémoire de M. le député Peiry, décédé en 1936, et souligne les mérites qu'il s'est acquis comme membre dévoué du comité fédératif. Les raiffeisenistes lui garderont un souvenir reconnaissant.

Le rapport présidentiel relève l'activité du comité, qui en 4 séances, s'est surtout préoccupé du problème du placement des fonds publics dans nos Cais-

ses. Après une prise de contact avec MM. les députés, M. Auderset a déposé une motion à ce sujet au Grand Conseil. Le comité suit l'affaire de très près et on espère arriver à une solution satisfaisante.

Le procès-verbal et les comptes, avec un solde actif de Fr. 570.—, présentés par **M. l'abbé Terrapon**, sont approuvés avec remerciements. La cotisation est portée de Fr. 5.— à Fr. 10.— par Caisse pour permettre à la Fédération de participer à l'avenir aux frais de la représentation des Caisses fribourgeoises au congrès de l'Union. **M. Barras, député (Belfaux)** est élu comme nouveau membre du Comité fédératif; M. Charles de Gottrau, également proposé, s'était désisté.

Dans sa conférence, **M. Bucheler**, reviseur, après avoir exprimé aux raiffeisenistes fribourgeois les fraternelles salutations de l'Union, parla du problème des dettes d'abord et de leur paiement ensuite. Il a été assez facile à une certaine époque de faire des dettes, surtout parce que les banques ne se sont généralement pas inquiétées de l'emploi de l'argent. Beaucoup de gens ont alors contracté des dettes ou facilement signé comme cautions. Les Caisses Raiffeisen ont de tout temps pratiqué l'octroi de crédit en parfaite connaissance de la situation des débiteurs et en sauvegardant les intérêts des cautions. De ce fait elles n'ont certainement pas provoqué le surendettement. Au contraire! On peut toujours constater que la bonne application des principes raiffeisenistes a efficacement contribué au désendettement. Si on a des dettes, il faut répondre honnêtement à ses engagements, et ne pas s'en remettre à l'Etat ou à l'aide du dehors. On parviendra toujours à rembourser petit à petit là où il y a compréhension réciproque entre le créancier et le débiteur et où ce dernier montre de la volonté et fait tous les efforts utiles. Il faut s'habituer à s'acquitter de ses engagements par des petits paiements réguliers. C'est le programme des Caisses Raiffeisen et les expériences faites sont réjouissantes.

M. l'abbé Raemy a eu l'heureuse idée de développer dans un exposé très clair et fort intéressant la question suivante: «**La dévaluation envisagée du point de vue de la justice et de la morale**». Est-il permis à l'Etat de dévaloriser? Pas plus que de déclencher une guerre! Dans les 2 cas, c'est une mesure qui ne peut entrer en ligne de compte qu'à un moment d'extrême nécessité, si l'intérêt général ou l'indépendance du peuple l'exige absolument. Avons-nous fait tout notre possible dans notre pays

avant de dévaloriser? Avons-nous assez contrôlé la spéculation, avons-nous équilibré les budgets, etc.? N'a-t-on pas peut-être, avec la dévaluation, choisi non pas la solution la meilleure, mais suivi simplement la loi du moindre effort? La dévaluation n'est certainement pas un remède propre à assainir notre économie.

Les deux conférences ont été vivement applaudies et une discussion s'est engagée sur le désendettement agricole. **M. Philipona**, secrétaire de la Commission de secours aux paysans obérés a donné les explications demandées au sujet de la Caisse cantonale d'amortissement.

Un banquet a réuni ensuite tous les délégués dans la grande salle de l'Hôtel Suisse. M. le Conseiller d'Etat **Quartenoud** s'était fait excuser. Avec cette verve souriante et malicieuse dans laquelle il est passé maître, **M. l'abbé Raemy** remet à **M. Ridoux de Lentigny** le sceptre de major de table. **M. Ridoux** remplira une fois de plus avec honneur sa délicate mission. **M. Vauthy de Riaz** dirigea les chants avec maîtrise. C'est dire que toutes les conditions étaient remplies pour faire passer aux délégués des heures de cordiale fraternité. Plusieurs orateurs, notamment MM. l'abbé Ballaman; député **Barras**; **Ch. de Gottrau**; **abbé Terrapon**; rédacteur **Auberson**, secrétaire **Philipona**; reviseur **Bucheler** ont porté des toasts dans l'enthousiasme général.

Cette journée a pleinement réussi et les délégués sont rentrés avec le désir de remplir avec toujours plus de zèle et de dévouement leur noble tâche pour le bien de la population campagnarde.

CH.

Chez les Raiffeisenistes du Jura bernois

Dimanche dernier, dans le village accueillant de Vicques se sont réunis les représentants des **Caisses Raiffeisen du Jura bernois**.

Cette assemblée agrémentée par les jolies productions de la fanfare de Vicques, fut une belle manifestation d'enthousiasme.

M. L. Membrez, directeur à Loveresse, le compétent et zélé président de la Fédération, salue **M. Heuberger**, secrétaire de l'Union, à St-Gall, **M. Amgwerd** conférencier du jour et les quelque 80 délégués des Caisses jurassiennes. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue dans le paisible Val Terbi.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par **M. Gigon**, secrétaire.

M. Membrez présente ensuite un rapport sur l'activité du Comité de la Fédération et brosse à larges traits un intéressant tableau de la situation économique du Jura en 1936. Il fait ressortir que, selon décision du Conseil exécutif, les Communes peuvent emprunter à la Caisse Raiffeisen mais qu'il leur est défendu de s'y faire admettre comme sociétaire. Le développement des Caisses durant le dernier exercice accuse de nouveaux progrès et les chiffres suivants sont une preuve de leur vitalité et de l'allant irrésistible acquis par le mouvement du raiffeisenisme dans le Jura.

Au 31 décembre 1936, la Fédération comptait 35 Caisses groupant 1910 membres. Le bilan total s'élevait à 4 ½ millions. Le nombre des épargnants était de 4636, réunissant 3,1 millions de dépôts. Le bilan a augmenté de 8,8 pour cent et les dépôts de 36,700 francs. Il faut souligner la confiance croissante qu'on accorde aux Caisses Raiffeisen. Les Caisses corporatives de Buis et St-Brais se sont transformées en Caisse Raiffeisen au cours de l'année pour bénéficier des revisions de l'Union et des avantages que procure l'affiliation à une organisation nationale forte.

Dans la partie administrative, on accepte par acclamation la **Section de Saignelégier** (anciennement aussi Caisse corporative) affiliée à l'Union des C. R. à St-Gall, tout récemment. Cette adhésion porte à 36 le nombre de nos Caisses.

Les comptes du ménage intérieur soldent par un actif de Fr. 854. La cotisation est maintenue à 30 cts par membre. Les Caisses de Mervelier et Reconvilier vérifieront les comptes l'an prochain.

M. Ch. Marquis, de Mervelier, notre excellent caissier, à la tâche depuis une dizaine d'années, quitte le comité et est remplacé par **M. Ch. Faehndrich**, de Courrendlin, un pionnier des bonnes causes.

Le principal objet de l'ordre du jour comportait une conférence intitulée : «De la garantie dans la vente du bétail» par **M. Amgwerd**, avocat à Delémont. En juriste expérimenté et averti, **M. Amgwerd** développe ce sujet qui a le don d'intéresser au plus haut point, on le comprend, les agriculteurs présents.

Il existe dans le domaine de la responsabilité en cas de vente de bétail et dans celui de la validité des garanties fournies, bien des idées fausses. **M. Amgwerd** en commentant les lois se rattachant à cette matière et en illustrant la théorie par quelques exemples pratiques, a dissipé les erreurs et a, en ter-

minant, donné de sages directives qui, mises en pratique, mettront vendeurs et acheteurs à l'abri de coûteux procès.

M. Amgwerd, vivement applaudi pour son intéressant exposé, a été chaleureusement remercié par **M. le président**.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, qui revient dans le Jura en pionnier du raiffeisenisme après l'avoir parcouru en soldat durant les mobilisations, apporta ensuite, en termes fort heureux, le salut de l'Union centrale. Il fit ressortir une fois de plus la valeur des statuts des C. R. Durant la dernière décade, une soixantaine d'établissements financiers de tous genres sont tombés en défaillance alors qu'aucune Caisse Raiffeisen n'a dû suspendre son activité et n'a fait perdre un centime à ses déposants. Ce résultat merveilleux, les C. R. le doivent à la qualité de leurs statuts, à la puissance de leur union et de leur centrale et au service de contrôle des Caisses, en vigueur depuis 35 ans.

M. l'abbé Montavon, curé de Courroux, directeur de la Fédération, jeta enfin un regard attendri sur le développement de son œuvre et invita son auditoire à lutter, comme par le passé, pour rendre à l'argent son véritable rôle qui est de servir et non d'asservir et à lutter aussi pour réintroduire l'honnêteté et la moralité dans le monde des affaires.

M. Charmillot, maire, a salué les délégués au nom des autorités communales et les a remerciés d'avoir choisi Vicques comme lieu de réunion.

Chacun emporta de cette 12^{me} assemblée, une excellente impression et pleine confiance en l'avenir. E G.

Le Raiffeisenisme continue à progresser dans le canton de Neuchâtel

Lors du congrès annuel de Lucerne, les Conseils de l'Union pouvaient admettre encore deux nouvelles Caisses neuchâtelaises dans notre Fédération nationale.

Une récente fondation vient d'avoir encore lieu aux **Brenets**, portant à 8 le nombre actuel des Caisses Raiffeisen du canton de Neuchâtel

Le mérite de cette nouvelle fondation revient encore à **M. Urfer**, vétérinaire à Fontainemelon, qui s'est fait l'apôtre des Caisses Raiffeisen pour venir en aide aux agriculteurs de son canton parce qu'il est convaincu qu'elles sont un moyen d'améliorer la situation de ses campagnards.

Le 20 mai dernier, **M. Urfer** donnait

aux Brenets une conférence d'orientation sur la Caisse Raiffeisen et son rôle dans une communauté rurale et réussissait à enthousiasmer ses auditeurs pour sa cause. Un comité d'initiative fut chargé de la réalisation du projet. Ce comité, très actif, gagna des adhérents et recueillit d'emblée un certain nombre d'adhésions, et une nouvelle assemblée put être fixée pour la constitution définitive.

Cette assemblée constitutive eut lieu le 30 mai. Elle débuta par quelques mots de circonstance du président du comité d'initiative, **M. Vilars**, ancien receveur aux douanes. **M. Urfer** fut acclamé président de l'assemblée et il dirigea les débats avec adresse et dextérité. **M. Heuberger**, secrétaire de l'Union, rappela en quelques mots les principes fondamentaux qui régissent les Caisses Raiffeisen et les statuts et règlements furent adoptés à l'unanimité. Le Comité d'initiative ayant eu soin de préparer d'avance les élections en présentant tous les candidats, les élections se firent très rapidement et toutes les personnes présentes furent nommées à l'unanimité. **M. Emile Rosselet** assurera la présidence du comité de direction et **M. Petremand** fonctionnera comme caissier. La Caisse entrera en activité le 15 juin.

On constate ainsi que les choses ont été menées rondement. Le 20 mai avait lieu la conférence d'orientation. Le 30 mai déjà se tenait l'assemblée constitutive. Le 2 juin, le caissier désigné était en possession de tout le matériel nécessaire pour la mise en activité et des pièces utiles pour l'accomplissement des formalités légales de fondation. Et le 15 juin, la Caisse fonctionnera déjà. On se rend compte également combien est aisée la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Elle ne dépend uniquement que de l'esprit d'initiative de quelques-uns de ces citoyens de cœur et de dévouement que l'on rencontre à foison dans nos villages.

Nous félicitons **M. Urfer** et les jeunes Raiffeisenistes des bords du Doubs du brillant succès de leur louable initiative et souhaitons prospérité et succès à cette nouvelle Caisse benjamine !

Et maintenant que d'autres communes emboîtent le pas...

AVIS

Afin de pouvoir donner le compte-rendu complet du Congrès de Lucerne ce numéro est composé de 16 pages et paraît comme NUMERO DOUBLE juin-juillet.

Le prochain numéro paraîtra ainsi au début d'août.

Nouvelles des Caisses affiliées (Correspondance)

MONTANA (Valais).

Dimanche 16 mai, notre Caisse de crédit mutuel tenait sa dixième assemblée générale sous la présidence de M. Bagnoud Lucien, président. Par un exposé clair et précis, ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue aux sociétaires, retrace les débuts et la marche toujours plus réjouissante de la Caisse. Ce ne fut pas sans appréhension qu'il y a dix ans, le Comité de Direction demeuré inchangé prit le gouvernail de cette institution dont le chiffre d'affaires fut d'une progression constante sans soubresaut toutefois. Il fut d'autre part réjouissant de constater que nos débiteurs, agriculteurs pour la plupart, ont pu malgré la crise dont notre région a été tout spécialement atteinte faire face à leurs engagements et que les dépôts d'épargne ont continué leur progression normale. La Caisse compte 79 sociétaires. Le bilan est de Fr. 175.000.— et les réserves atteignent déjà Fr. 5800.—

M. le président termine son exposé en encourageant vivement les agriculteurs à développer dans une large mesure l'arboriculture dans notre région si magnifiquement ensoleillée. Il y aurait là une sérieuse source de revenus qui ne seraient certes pas à dédaigner.

Puis M. Puipe, l'infatigable apôtre des Caisses Raiffeisen en Valais, nous apporta quelques paroles de réconfort, des conseils judicieux et nous réchauffa de son bel optimisme. Nous lui en exprimons notre gratitude.

F.

Chronique Etrangère

Les coopératives de crédit aux Indes néerlandaises

On sait que les Anglais ont fait de la coopération l'un des principaux éléments de leur politique économique de colonisation, spécialement aux Indes, où les coopératives agricoles et tout spécialement les caisses de crédit sont extrêmement nombreuses.

Le gouvernement hollandais suit également cet exemple. Il fait de grands efforts actuellement dans les pays placés sous son protectorat pour vulgariser l'idée de la coopération et provoquer la constitution de coopératives agricoles, car il voit là un moyen d'améliorer les conditions de travail et d'existence de la population. La Hollande possède du reste elle-même déjà 1300 Caisses Raiffeisen prospères et financièrement très fortes qui exercent dans le pays une activité fructueuse. Ces coopératives de la mère patrie servent de modèle pour l'organisation coopérative coloniale.

Le gouvernement a promulgué des lois destinées à vulgariser l'idée coopérative et à faire connaître aux indigènes des colonies les bienfaits de la coopération. La loi actuelle présente beau-

coup de similitude avec la loi coopérative indienne. Elle constitue la clé de voûte du mouvement coopératif colonial et a une haute valeur éducative. Ainsi, les coopératives constituées sous l'empire de cette loi sont soumises au contrôle régulier d'un « conseiller en matière coopérative » qui est spécialement chargé d'inculquer les idées et l'esprit coopératifs, de veiller à ce que les coopératives qui se forment soient gérées de façon compétente d'après les principes éprouvés admis. Ce « conseiller » est comparable dans un certain sens au « Registrar » indien. Toutes les sociétés coopératives sont soutenues par le Gouvernement qui exerce sur elles un contrôle financier. Parmi les 249 coopératives agricoles qui existaient déjà en 1934, se trouvent 210 coopératives de crédit groupant 14.689 sociétaires et possédant un chiffre total de bilan de 352.820 florins.

Mise en garde

Le Service cantonal de police du canton de Vaud a adressé dernièrement aux journaux le communiqué suivant :

Billets sans cautions !

Plusieurs fois déjà, le Département de justice et police a signalé l'activité de certains établissements financiers étrangers qui tentent de gruger le public par des opérations bancaires d'apparence profitable.

Certaines maisons suisses sont en passe de suivre la même voie, de façon moins effrontée, semble-t-il à première vue ; mais leur méthode, pour inoffensive et honnête qu'elle paraisse, n'en est que plus néfaste.

Ces établissements offrent aux nombreuses gens en mal d'argent de leur consentir des prêts dans des conditions qui, si on en croit les prospectus et la publicité, sont extrêmement avantageuses. On n'exige ni cautions, ni sûretés, ni garanties d'aucune sorte : tout cela est trop onéreux, assure-t-on.

Mais quand enfin on se résout à recourir aux services de ces maisons, on s'aperçoit à ses dépens que, par le jeu de toutes sortes de clauses, l'argent est prêté à un taux usuraire, dépassant souvent le 20 %. Il faut cependant un examen approfondi pour le découvrir ; et c'est précisément de l'inexpérience du public en cette matière que ces maisons tirent profit.

C'est pourquoi l'autorité considère de son devoir de signaler leurs agissements.

A plusieurs reprises, le « Messager Raiffeisen » a déjà dénoncé les agissements de ces établissements financiers spéciaux et de ces hommes d'affaires douteux, qui prêtent à la petite semaine ou de toute autre façon à des conditions meurtrières, et qui exploitent de manière souvent scandaleuse les personnes que l'inexpérience ou le manque d'argent pousse dans leurs filets.

Ouvrez divers journaux locaux, ou revues, certains almanachs, etc. vous trouverez à foison les annonces

d'officines de crédit de cet acabit qui vous offrent généreusement de l'argent sous forme de prêts avec ou sans garantie. Ces annonces attirent naturellement les gogos, comme le ver de l'hameçon attire le poisson ! On voit alors des paysans, des employés, des petits artisans s'empresser de s'adresser à ces « généreux » distributeurs de crédit, desquels ils deviennent alors des proies faciles à gruger. Nous pourrions citer ici des exemples très édifiants. Que de fois les Caisses Raiffeisen n'ont-elles pas dû en effet tendre la perche à des agriculteurs pour les libérer des griffes de semblables usuriers !

Mais on aura beau mettre le public en garde, ces officines de crédit ne manqueront jamais de clients. On doit souvent constater en effet que beaucoup de gens qui s'adressent à ces maisons spéciales savent pertinemment qu'ils feraient certainement mieux d'avoir recours aux services d'un établissement de crédit sérieux où ils trouveraient l'aide financière à des conditions normales.

Aussi ne suffit-il plus aujourd'hui de multiplier les avertissements et les mises en garde. Il faut aller plus loin. Il faut sévir. Il faut arracher les tentacules à ces pieuvres, empêcher toutes ces sangsues de nuire. Ne serait-il vraiment pas temps que l'Etat prit des mesures contre ces maisons spéciales dont il reconnaît les agissements néfastes puisqu'il les dénonce publiquement ? On a soumis les banques et les caisses d'épargne à un régime sévère et institué pour elles un contrôle obligatoire. Par contre, on laisse ces officines de crédit, qui se multiplient de plus en plus dans notre pays, exercer librement leur activité à grand renfort de publicité. Cela est-il logique ? Non certes. **C'est pourquoi nous considérons que le devoir de l'Etat ne consiste plus seulement aujourd'hui à signaler les agissements de ces établissements financiers spéciaux et de ces officines de crédit, son devoir est d'intervenir directement et de réglementer dans ce domaine.**

Encore les prêts de l'Etat aux agriculteurs, de 1928

L'année dernière le Conseil fédéral avait invité les gouvernements cantonaux à prendre les mesures nécessaires en vue de rembourser jusqu'à fin 1936 les avances que la Confédération leur a faites en vertu de l'arrêté fédéral de 1928. Ces avances avaient été utilisées par les cantons pour des prêts sans intérêts à des paysans dans la gêne. Le remboursement dans le délai prévu s'est avéré difficile. Nombre d'agriculteurs se

trouveraient en face d'une situation sans issue s'ils devaient rembourser immédiatement le solde de leurs dettes. Par ailleurs les pertes de la Confédération et des cantons augmenteraient encore. Enfin, si la situation relativement favorable des marchés agricoles se maintient et si les récoltes sont normales, une grande partie des créances pourra être recouvrée au cours de 1937. Un nouveau délai jusqu'à fin 1937 est accordé en conséquence aux cantons pour liquider cette œuvre de secours. Le Conseil fédéral n'a pas estimé que ces prêts devraient être mis à la charge du fonds constitué par la banque nationale à la suite de la dévaluation, comme on l'avait suggéré.

Choses et Autres

Un nouveau cas d'escroquerie classique.

Le Tribunal criminel du district de Lausanne s'est occupé tout dernièrement — une fois de plus — du cas de deux cyniques exploitateurs de la crédulité publique, le thurgovien Fritz Huber et le schwyzois G.

Au mois de septembre 1935 ces deux compères avaient ouvert à Lausanne, sous le nom de « Genera », un bureau dit « d'affaires financières » dont l'activité devait consister, en théorie tout au moins, à accorder des prêts d'argent aux quidams en quête de liquidités. En réalité, il s'agissait uniquement tant pour Huber que pour son associé de remplir leurs poches au détriment des naïfs qui voudraient bien recourir à leurs « bons offices ».

Voici d'ailleurs comment ils s'y prenaient :

Huber faisait paraître dans les journaux des annonces par lesquelles il offrait des prêts d'argent. A ceux qui répondaient à ces annonces — et ils furent nombreux — Huber écrivait qu'il était disposé à traiter avec eux et les invitait par le même courrier à lui verser préalablement une somme de Fr. 12.70 à titre de « frais d'administration ». Ce premier acompte perçu, Huber continuait à correspondre avec ses clients en faisant état de ses relations de banque, des décisions de sa commission de prêt et de son Conseil d'administration — « Genera » se composait en réalité exclusivement de lui-même et de G. — bref, en employant tous moyens propres à impressionner favorablement ses futures victimes. Lorsque celles-ci étaient « mûres » — on ne peut s'empêcher d'évoquer certain fruit joflflu — Huber livrait alors le second assaut : prétendant avoir déjà commencé les démarches pour le prêt en question, il réclamait le versement à titre de garantie, d'une nouvelle somme allant du 2 au 10 % du prêt demandé ; et c'est ainsi qu'il encaissa de nombreuses « provisions » variant entre 50 fr. et 3000 fr., alors qu'il savait bien qu'il ne pourrait ni obtenir ni accorder les prêts sollicités.

La Cour a condamné Huber à 18 mois de réclusion et 10 ans de privation des droits civiques. Son complice a été condamné à 17 jours d'emprisonnement avec sursis.

Correspondances

Une note fort salée.

On nous écrit :

Une Caisse d'épargne de notre voisinage a été inspectée dernièrement par la Société fiduciaire chargée de la revision conformément aux dispositions de la loi sur les banques. *La revision a duré 5 jours et le coût de ce travail a atteint la somme respectable de Fr. 1700.* (je dis bien mille sept cent francs). A titre de renseignement je dirai que la Caisse en question a un bilan d'un million de francs environ. L'Office des Caisses Raiffeisen est vraiment plus intéressant et plus avantageux. Heureusement que de pareils tarifs de revision ne sont pas appliqués chez nous car nous verrions nos résultats annuels bien compromis!!! »

A propos des assainissements agricoles.

Un caissier nous fait part de ses doléances :

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur la façon peu correcte dont les créanciers sont souvent traités lors de la procédure des assainissements agricoles. Plutôt que d'entendre les créanciers et de donner droit, dans la mesure du possible, à leurs légitimes revendications, ils sont laissés de côté et il leur est même mal répondu s'ils se permettent de parler. Il semble pourtant, tandis qu'on leur demande des sacrifices, qu'il serait indiqué de les traiter avec un peu de compréhension et un peu de politesse.

Les créanciers ne sont pas des détresseurs de grands chemins, ce sont d'honnêtes gens, autant si ce n'est plus, que certains débiteurs dont la loyauté et la probité sont souvent douteuses. Les créanciers ne naagent pas dans l'or et les rognures qu'on leur impose ne se prennent pas sur de prétendues réserves somptuaires et inépuisables.

Les banques ne sont que les dépositaires de l'épargne des autres ; quant à nos Caisses qui ont toujours appliqué les taux les plus bas, elles n'ont pas constitué des réserves pouvant supporter indéfiniment des réductions de ce qui leur est dû. Et les autres créanciers, qu'ils soient artisans, fournisseurs, qui assistent sans oser dire mot aux spoliations de leur avoir qui représente souvent leur nécessaire ne sont guère mieux lotis.

Tout au moins pourrait-on prêter aux observations des créanciers une oreille bienveillante, écouter quelques suggestions, leur demander leur avis, comme c'est le cas d'ailleurs dans les concordats ordinaires. Mais dans les concordats agricoles, les choses se passent autrement ; les créanciers sont convoqués, non pour être entendus mais pour se voir tancés, pour ne pas dire plus, tandis que le débiteur, la plupart du temps infiniment moins digne, se voit traiter d'une façon toute paternelle, alors que souvent de sérieuses réprimandes seraient indiquées.

Extrait des délibérations

du Comité de direction de l'Union
du 14 avril 1937

1. Les Caisses d'Oberägeri et Menzingen (Zoug), Saignelégier (Jura bernois), Brot-Plamboz (Neuchâtel) et Cully (Vaud) ont été admises dans l'Union.

Le nombre des Caisses affiliées passe de 627 à 632.

Par la fondation de deux Caisses dans le canton de Zoug, le mouvement Raiffeisen embrasse maintenant tous les 22 cantons. Saignelégier est la troisième ancienne Caisse d'épargne corporative qui se transforme en Caisse Raiffeisen afin de pouvoir jouir de tous les avantages que procure la qualité de membre d'une association nationale indépendante et forte.

2. Après étude des motifs à l'appui 24 crédits sont accordés à des Caisses affiliées pour un montant de Fr. 708.300.—

Le Comité rappelle que dans l'intérêt d'une politique de crédit saine, il convient, lors de l'ouverture de crédits de construction, de veiller à ce que celui qui bâtit dispose de moyens propres atteignant au moins 1/3 du devis. Il est en outre recommandé, dans des cas semblables, d'effectuer les paiements directement aux entrepreneurs et artisans.

3. La Direction de la Caisse centrale présente le bilan au 31 mars 1937. Celui-ci accuse par rapport au bilan du 31 décembre 1936 une légère augmentation et passe à Fr. 50.418.696,35. Les postes de la Caisse d'épargne et des obligations accusent une légère augmentation, ainsi que les comptes courants et les comptes à terme des Caisses affiliées.

4. La Direction de l'Office de revision donne quelques détails sur la statistique de l'Union pour 1936 et constate que la somme du bilan de toutes les Caisses a passé de 364,0 à 370,4 millions. Les réserves ont augmenté de Fr. 1,05 million et atteignent 13,16 millions de francs. Quatre cantons seulement accusent une diminution du bilan. La situation générale est donc réjouissante.

5. Le Comité prend ensuite connaissance du rapport de revision de la S. A. fiduciaire et de revision à Zoug.

Il constate que le résultat des différentes revisions donne toute satisfaction et il remercie la direction de la Caisse centrale pour le travail sérieux et consciencieux qui a été fourni.

6. Le Comité étudie une requête de la commission d'initiative en vue de la fondation d'une Société suisse d'assurance vieillesse et invalidité. Il considère ne pouvoir entrer en matière sur la demande de subsides qui est présentée à ce sujet.

7. Le Comité autorise, après avoir pris connaissance du devis, une rénovation partielle du bâtiment de l'Union.

* * *

Extrait des délibérations

de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'Union suisse
le 23 mai 1937, à Lucerne

1. Les nouvelles Caisses de Fontaines et des Ponts-de-Martel (Neuchâtel) sont admises dans l'Union.

Le nombre des Caisses affiliées atteint ainsi 634. Le nombre des fondations en 1937 est de 7.

2. Après examen des motifs à l'appui,

les Conseils donnent leur approbation à l'octroi de 13 crédits à des Caisses affiliées pour un montant de Fr. 352.500.—.

3. Les organes prennent connaissance du rapport d'une revision partielle effectuée auprès de la Caisse centrale. Le résultat de cette revision est tout à fait satisfaisant, ce qui est constaté avec plaisir.

4. La Direction de la Caisse centrale présente le bilan au 30 avril 1937. Les différentes positions du bilan sont restées stables depuis le 31 décembre 1936. Une légère augmentation peut être enregistrée pour la Caisse d'épargne et les obligations. La somme du bilan est en augmentation de Fr. 532.618.— pour les 4 premiers mois de l'année et passe ainsi à 50,8 millions de francs.

5. La Direction de l'Office de revision donne un aperçu des préparatifs et des inscriptions pour le Congrès de l'Union. La participation à cette journée sera très forte. L'ordre du jour fait l'objet d'une dernière discussion et les propositions définitives pour la formation du bureau de l'assemblée ainsi que pour les élections partielles dans les organes de l'Union sont arrêtées.

6. Les Conseils donnent leur approbation aux statuts révisés de la Fédération genevoise.

7. Les Conseils prennent connaissance d'un vœu transmis par la Fédération vaudoise, de voir l'Union faciliter aux Caisses la fréquentation des congrès suisses en participant aux frais de déplacement des délégués. Cette question sera étudiée.

Jeune employé du Bureau central

aimerait passer ses vacances, à partir de fin juillet, chez un caissier ou dans une famille où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française.

Il pourrait aider à tous travaux de bureau.

S'adresser à l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, à St-Gall.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Imnr. A. Bovard-Giddev. Lausanne

Développement des Caisses Raiffeisen suisses 1903-1936

Année	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Mouvement général		Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne		Réserves	
			Fr.	Fr.		Fr.	Fr.		
1903	25	1740	6,037,707.73	1,765,817.39	2323	675,599.82	10,581.39		
1904	38	2455	9,896,497.38	3,415,186.64	3878	1,368,260.—	20,634.63		
1905	49	3292	13,697,274.50	5,297,844.40	5633	2,246,882.09	41,239.15		
1906	61	4109	15,678,817.—	6,922,303.—	8192	3,071,059.60	69,658.35		
1907	79	5533	22,619,703.15	9,317,554.01	10412	4,296,578.66	98,305.03		
1908	94	6637	26,655,990.78	11,997,061.72	13483	5,488,940.72	137,322.09		
1909	108	7573	36,552,978.25	15,668,098.83	17816	7,260,667.56	187,539.56		
1910	136	9402	46,137,886.36	19,941,819.39	22337	9,239,938.07	244,442.38		
1911	154	10021	52,408,041.40	22,827,873.34	24413	10,428,554.96	301,385.26		
1912	159	10739	57,023,987.75	25,535,248.88	27214	11,574,870.05	390,293.76		
1913	166	11507	50,220,170.25	27,444,310.80	29549	12,832,339.90	474,880.74		
1914	178	12363	47,254,453.37	29,747,239.44	30901	13,918,638.08	561,643.63		
1915	183	13029	54,246,375.07	32,112,506.26	33627	15,298,354.54	661,519.97		
1916	199	13867	83,981,027.56	37,909,412.47	37817	17,780,139.73	779,175.79		
1917	211	14904	115,486,946.95	46,552,374.54	41739	21,434,105.81	927,718.27		
1918	224	16784	197,354,686.32	65,864,025.32	48238	30,237,432.57	1,125,162.58		
1919	250	18976	263,829,599.09	85,354,323.65	55265	38,643,068.96	1,418,320.10		
1920	271	21593	279,078,171.48	100,508,761.46	61725	45,155,186.63	1,732,359.54		
1921	302	24366	290,683,399.99	112,852,366.23	67185	49,602,623.77	2,136,240.25		
1922	318	26169	285,449,902.31	124,841,645.66	72721	55,143,313.58	2,621,777.53		
1923	332	27678	327,678,018.94	136,394,928.30	77030	62,800,062.60	3,079,157.05		
1924	348	29607	365,857,384.65	148,836,413.63	82596	66,945,247.11	3,593,589.99		
1925	375	31868	378,243,619.73	161,254,405.79	89170	71,292,815.75	4,144,958.92		
1926	405	34631	394,749,210.60	176,487,288.58	95185	79,272,073.92	4,711,618.37		
1927	435	37482	441,661,841.38	195,951,648.69	106027	90,116,019.30	5,447,648.94		
1928	463	40092	494,979,847.70	216,023,179.73	113495	100,092,654.53	6,128,554.22		
1929	488	42574	543,568,502.59	239,361,569.26	121558	112,273,807.18	6,826,676.20		
1930	516	45278	611,156,321.68	267,084,998.13	132470	126,174,533.38	7,621,326.64		
1931	541	48318	639,500,794.52	297,792,491.07	142540	144,415,281.39	8,459,182.16		
1932	571	51386	639,553,610.51	324,607,466.17	152853	159,143,181.36	9,324,461.60		
1933	591	53593	642,397,725.72	340,707,840.49	162246	171,459,513.11	10,225,825.99		
1934	603	55246	631,466,660.36	355,736,453.27	171604	181,259,553.99	11,159,138.06		
1935	612	56274	616,037,608.51	364,067,352.33	178923	183,398,423.87	12,162,673.58		
1936	627	57854	613,636,370.10	370,404,851.84	187170	184,806,135.11	13,162,223.67		